DOCUMENT E SAC-110506

# UNE UNITÉ-RÉSEAU ET UN PLAN POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMEMENT DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS FRANCOPHONES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Truong Vo-Van, Ph.D.

soumis au

Conseil des études supérieures et la recherche du Nouveau-Brunswick (CESRNB)

Ministère de l'éducation postsecondaire, de la formation et du travail du Nouveau-Brunswick

#### **SOMMAIRE**

La présente étude a été faite à la demande du Conseil des études supérieures et de la recherche du Nouveau-Brunswick (CESRNB) et a pour but de faire des recommandations pour la « mise en place d'une École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick » tel que préconisé par le Plan d'action pour l'éducation postsecondaire de la province. Le défi d'augmenter de 40% le nombre total des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs dans les trois prochaines années nous paraît de taille. Une telle entreprise demanderait une concertation élevée de l'Université de Moncton et de ses partenaires potentiels et sans aucun doute, une mobilisation sans précédent des ressources de la province dans le but d'accomplir les objectifs visés.

Les consultations menées auprès des trois campus de l'Université de Moncton et d'autres intervenantes et intervenants de la province, et le constat de la situation actuelle des études supérieures du côté francophone du Nouveau-Brunswick nous ont amené à recommander la création d'une Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche (FRESR) dotée d'une grande capacité d'intervention et de réseautage. Cette structure sera doublée d'un Vice-rectorat à la recherche afin de bien accomplir le développement souhaité des études supérieures. Dans une telle démarche, il est largement reconnu que le domaine des études supérieures est lié de manière organique à celui de la recherche, et que le développement de l'un ne peut être fiable et durable sans l'apport de l'autre, surtout dans le contexte de l'Université de Moncton et celui du Nouveau-Brunswick.

La Faculté-réseau préconisée, à part ses tâches de renforcement de la collaboration inter-campus, jouera aussi un rôle crucial vis-à-vis l'École d'études supérieures anglophone ralliant l'University of New Brunswick, la St Thomas University et la Mount Allison University. Elle sera aussi l'interlocutrice du Conseil des études supérieures et de la recherche du Nouveau-Brunswick, notamment sur les questions touchant les politiques gouvernementales et leur application.

Afin d'atteindre l'objectif d'un développement accéléré des études de cycles supérieurs, la mise en commun et l'optimisation des ressources de la province constituent un premier volet important. Dans une telle optique, la collaboration intercampus à l'intérieur de l'Université de Moncton doit être entreprise de façon engagée et définitive, reconnaissant l'apport de chacun des campus dans les études supérieures et la recherche. La collaboration avec d'autres institutions du Nouveau-Brunswick (universités anglophones, établissements de recherche, collèges communautaires) doit être également développée, en même temps que les parternariats possibles avec les institutions québécoises et celles d'autres pays.

Reconnaissant que le développement des études supérieures ne doit pas se faire tout azimut, sans considérations adéquates quant aux ressources disponibles, aux axes de développement établis ou aux besoins de la société, il est recommandé que l'Université de Moncton procède à une analyse approfondie de sa situation afin de déterminer les stratégies de croissance les plus appropriées et optimales. Des constats

de forces existantes ainsi que de potentiels de développement nous ont quand même amené à faire quelques recommandations sur certains programmes, notamment ceux de type inter et multidisciplinaire et ceux de niveau doctoral basés principalement sur la recherche.

Le deuxième volet important pour l'accomplissement du développement souhaité des études supérieures au Nouveau-Brunswick concerne les programmes d'appui gouvernementaux sans lesquels la présente initiative ne pourrait pas aboutir. Le domaine des études supérieures est en effet un domaine extrêmement compétitif tant au niveau canadien qu'au niveau international. En constatant l'investissement de taille dans des provinces comme l'Ontario et le Québec, le Nouveau-Brunswick se doit de développer un programme de bourses d'études de cycles supérieurs s'approchant, dans la mesure du possible, du niveau per capita de ces provinces.

De plus, considérant que le développement des études supérieures ne pourra pas se maintenir à long terme sans un développement parallèle de la recherche, il est aussi recommandé que le Nouveau-Brunswick mette sur pied, à l'instar des grands conseils de subvention du Canada, un Fonds de recherche provincial pouvant appuyer la recherche dans les grands domaines du savoir, couvrant notamment les arts et les sciences humaines, les sciences et l'ingénierie, et la santé.

On trouvera dans ce rapport 36 recommandations traitant des sujets abordés. Afin d'en faciliter la consultation, la liste complète de ces recommandations peut être trouvée à l'annexe E.

# TABLE DES MATIÈRES

Sommaire Table des matières	2 4
1. Introduction	6
2. Situation actuelle des études supérieures au Nouveau-Brunswick	7
3. Quelle structure pour l'École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick ?	9
4. Obstacles au développement des études supérieures et limites de la présente Faculté des études supérieures et de la recherche	11
5. Potentiels de collaboration et de mise en commun des ressources	13
5.1 Collaboration entre les trois campus de l'Université de Moncton 5.2 Collaboration avec les universités anglophones du	13
Nouveau-Brunswick 5.3 Collaboration avec les institutions de recherche du Nouveau-Brunswick	15
5.4 Collaboration avec les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick	16 17
5.5 Collaboration avec les universités québécoises	18
5.6 Collaboration sur le plan international	19
5.7 Formules de programmes co-offerts par les universités partenaires	19
6. Recommandations pour l'établissement d'une Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche	21
7. Recommandations par rapport à une stratégie de croissance des études supérieures	28
8. Recommandations pour l'établissement d'un Vice-rectorat à la recherche	32
9. Recommandations par rapport aux liens de travail avec le Conseil des études supérieures et la recherche du Nouveau-Brunswick (CESRNB) et l'École d'études supérieures anglophone du Nouveau-Brunswick (ESANB), et aux collaborations inter-	
institutions en général	33
10.Recommandations pour un programme provincial de financement des études de cycles supérieurs	36
11.Recommandations pour des programmes provinciaux de soutien à la recherche	40
12.Conclusion	41
Références	42

Annexe A : Mandat de l'étude

44

Annexe B : Données et documentation de l'Université de Moncton

47

Annexe C : Rencontres de consultation aux trois campus de l'U de M

48

Annexe D : Liste des personnes ayant soumis un avis écrit ou ayant échangé sur des points spécifiques avec l'auteur du rapport

50

Annexe E : Recommandations du rapport

52

5

#### 1. Introduction

La présente étude a été faite à la demande du Conseil des études supérieures et de la recherche du Nouveau-Brunswick (CESRNB) et a pour but de faire des recommandations pour la « mise en place d'une École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick » tel que préconisé par le Plan d'action pour l'éducation postsecondaire de la province¹. Le mandat confié est décrit en détails à l'annexe A.

Le concept d'École d'études supérieures du Nouveau-Brunswick a été avancé dans l'espoir de créer, du côté anglophone, une entité académique appelée « École d'études supérieures anglophone du Nouveau-Brunswick » sous l'égide de l'University of New Brunswick (UNB) qui coordonnera les efforts des deux campus de UNB, de Mount Allison University, de St Thomas University, des institutions de recherche et des collèges communautaires anglophones en vue d'un développement considérable des études supérieures dans les prochaines années. Du côté francophone, d'après le CESRNB, ce sera l'Université de Moncton (UdeM) qui dirigera une École d'études supérieures semblable (« École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick»), réunissant les campus de l'UdeM et les partenaires potentiels comme les institutions de recherche et les collèges communautaires francophones de la province. L'implication des partenaires potentiels sera définie de telle façon à pouvoir bénéficier de leurs expertises, de leurs ressources et de leurs infrastructures en recherche, ainsi que de leur apport potentiel dans la direction ou la co-direction de thèse. Cette mise en commun des ressources, ainsi que des investissements supplémentaires, pourront aider la province à réaliser son objectif d'augmenter le nombre des étudiants de cycles supérieurs, tant du côté anglophone que du côté francophone, de 2 145 à 3 000 en 3 ans, soit une augmentation visée de 40% de l'effectif étudiant total. De cette augmentation, le Plan d'action de la province propose qu'au moins 450 soient dans des programmes de doctorat.

La formulation de la « mise en place d'une École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick » semble à priori dicter une démarche rigide à cette étude, ce qui n'est pas le cas : nos discussions avec les responsables du CESRNB ont laissé croire que nous avons une marge de manœuvre assez grande pour faire des recommandations visant ultimement le développement accéléré des études supérieures de la province, tant du côté francophone que du côté anglophone. À notre avis, la finalité prime sur la forme, et la structure proposée, quel que soit le nom adopté, doit être capable de remplir efficacement son rôle de leadership pour le développement des études supérieures dans un souci de collaboration au niveau de la province, d'une mise en commun et d'une optimisation des ressources. De nombreux talents, expertises et infrastructures en effet existent au Nouveau-Brunswick, et le manque de collaboration et de coordination risque de priver les institutions universitaires de la province de nombreuses occasions propices pour le renforcement institutionnel et le développement des domaines visés. Personne ne peut être contre l'adage que « l'union fait la force ».

Nous tenons aussi à souligner que la présente étude vise à faire des recommandations pour une « école » ayant un mandat « fédérateur » du côté francophone mais qui relève directement de l'Université de Moncton. Cette affiliation respecte le principe d'autonomie des universités, et l'Université de Moncton est en droit d'adhérer ou non aux recommandations faites par cette étude. Il est également important de remarquer qu'une telle école, selon nos recommandations, ne se rapportera pas au CESRNB. Un tel statut autonome ne l'empêchera nullement de développer des liens étroits de travail avec ce dernier ainsi qu'avec toute autre institution ou organisation du Nouveau-Brunswick, tout en respectant la mission et la raison d'être originales de l'Université de Moncton.

Afin de réaliser ce rapport, nous avons entrepris une consultation assez large auprès des principaux intéressés du côté francophone et des partenaires, collaborateurs potentiels tant du côté francophone qu'anglophone (voir Annexes B, C et D). Nous avons aussi examiné les structures de fonctionnement d'autres universités canadiennes et consulté un certain nombre de responsables de ces institutions. Nous tenons à exprimer ici notre gratitude à tous ceux et celles qui ont pris le temps de venir aux séances de consultation, de nous envoyer des courriels ou de nous accorder des entrevues en personne ou téléphoniques. Leurs contributions ont beaucoup aidé à façonner ce rapport, le rendant plus respectueux de la réalité acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, tout en le situant dans un contexte canadien et international.

# 2. Situation actuelle des études supérieures au Nouveau-Brunswick

L'Université de Moncton a une histoire récente en études supérieures et en recherche, faisant ses premiers pas vers la fin des années soixante avec un nombre modeste d'étudiants à la maîtrise. Un poste de directeur de la recherche a été créé en 1969, signalant un souci de développer la recherche dans cette institution naissante, et une Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) n'a formellement fonctionné que depuis 1980 avec une équipe fort modeste composée de trois personnes (doyen, vice-doyen et assistante). En 1996, une ré-organisation de la FESR a été entreprise, produisant le document-cadre de la FESR qui définit le rôle et les responsabilités de la Faculté ainsi que sa mission réseau². Afin de reconnaître le rôle grandissant de la recherche, le doyen de la FESR, dans cette réforme, cumule aussi le poste de vice-recteur adjoint à la recherche. Le Bureau de soutien à l'innovation (BSI) a été ensuite créé pour fournir un accompagnement aux chercheures et chercheurs dans leurs démarches de demande de subvention et de contrat, de liaison avec l'industrie et de transfert technologique ou des connaissances à la société.

Malgré sa taille modeste et le peu de moyens à sa disposition, l'Université de Moncton a accompli de grands projets à la fois en études supérieures et en recherche. Le « rattrapage » fait par rapport à sa consoeur, l'University of New Brunswick (UNB), beaucoup plus enracinée dans le milieu universitaire canadien, a été tout à fait remarquable. D'un nombre presqu'inexistant d'étudiantes et d'étudiants aux cycles supérieurs vers la fin des années soixante, sa population étudiante à ces cycles s'est augmentée de façon constante pour arriver en 2009 à environ 49% du nombre d'étudiantes et d'étudiants à temps plein et environ 94% des étudiantes et étudiants à temps partiel aux études supérieures à UNB.

Il va de soi que dans la situation actuelle, les études supérieures francophones au Nouveau-Brunswick se font à l'Université de Moncton. Selon les données de l'Université de Moncton³, des 445 étudiants et étudiantes à plein temps aux cycles supérieurs en 2009-2010, 49 sont au doctorat et le reste principalement dans les programmes de maîtrise (un petit nombre se trouvant dans les programmes de certificat et de diplôme). L'Université de Moncton offre 45 programmes de maîtrise et 4 de doctorat (études littéraires, éducation, psychologie, sciences du langage).

Le programme de doctorat en psychologie est en pleine restructuration, avec le Sénat académique adoptant un nouveau Ph.D. Psychologie, oriention professionnelle et restructurant le programme actuel à orientation clinique en Ph.D. Psychologie, orientation recherche. La Faculté d'ingénierie ainsi que la Faculté des sciences visent aussi mettre sur pied un doctorat respectivement en ingénierie et en sciences de la vie. Le Sénat académique de l'Université de Moncton du 7 mai dernier a effectivement approuvé le Ph.D. en sciences de la vie, et le processus va suivre son cours pour l'implantation prochaine du programme à l'Université.

Du côté des programmes professionnels de deuxième cycle, les programmes comme le MBA, la maîtrise en administration publique et les maîtrises en éducation sont bien fréquentés. Les programmes basés sur la recherche et exigeant une thèse attirent une bonne proportion des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs, atteignant plus de 45% des inscriptions à temps plein. Du côté des inscriptions à temps partiel, le nombre d'étudiants et d'étudiantes aux cycles supérieurs en 2009 est de 404. Soulignons que le taux de croissance de 40% dans les études à temps partiel au cours des dix dernières années dépasse largement celui des études à temps plein qui est d'environ 25%, une tendance plus marquante au Nouveau-Brunswick qu'au niveau national.

De 2001 à 2009, une moyenne de 160 diplômes de cycles supérieurs est notée annuellement, en grande majorité au niveau de la maîtrise. Le nombre record de ces diplômes à l'Université de Moncton a été atteint en 2003, avec 183 finissantes et finissants.

Du côté anglophone, les études supérieures sont du ressort de UNB. St Thomas University (STU) ainsi que Mount Allison University (MA) oeuvrent principalement dans les programmes de premier cycle. Les seuls programmes de maîtrise offert à MA se trouvent en sciences, soit en biologie et en chimie, comptant environ une douzaine d'étudiants et d'étudiantes à temps plein. La STU, quant à elle, n'aurait pas encore de programmes de cycles supérieurs. Pour sa part, UNB offre une trentaine de programmes d'études supérieures dont 18 atteignant le niveau du doctorat. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes à plein temps aux cycles supérieurs de UNB en 2009-2010 est de 912 et celui à temps partiel est de 429, selon les statistiques fournies par l'Association des universités de l'Atlantique (AUA). En décembre 2009, selon l'École des études supérieures de UNB, le nombre d'inscriptions au doctorat à cette université a été de 429.

Toujours selon l'AUA, sur une période de 5 ans de 2004 à 2009, le nombre d'étudiantes et d'étudiants à temps plein au Nouveau-Brunswick a passé de 1292 à 1371 (6,1% d'augmentation) et celui à temps partiel, de 469 à 838 (78,7% d'augmentation). Il est clair que l'augmentation de l'effectif étudiant aux cycles supérieurs à plein temps du Nouveau-Brunswick a été bien mineure alors que celle de l'effectif à temps partiel a été considérable. Une telle augmentation des étudiantes et étudiants à temps partiel n'est cependant pas très surprenante vu la durée de temps variable et plus longue dans les études à temps partiel, et le peu de soutien pour les études aux cycles supérieurs en général.

Sur une période plus courte, la tendance à la baisse des inscriptions à temps plein des trois dernières années, passant de 1413 (en 2007) à 1371 en (2009) n'est guère rassurante (baisse de 3%), car cette baisse touche surtout les étudiantes et étudiants à plein temps inscrits dans les programmes basés sur la recherche. En comptant à la fois l'effectif étudiant à temps plein et celui à temps partiel, le nombre total de la population étudiante n'a augmenté que de 3,5% depuis 2007.

Dans un tel contexte, le défi d'augmenter de 40% le nombre total des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs dans les trois prochaines années nous paraît de taille. Une telle entreprise demanderait une concertation élevée de l'Université de Moncton et de ses partenaires potentiels et sans aucun doute, une mobilisation sans précédent des ressources de la province dans le but d'accomplir les objectifs visés.

# 3. Quelle structure pour l'École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick?

Comme mentionné plus haut, ce que nous voulons établir, du côté francophone, c'est une unité académique et de gestion capable de jouer un rôle de leadership dans le développement des études supérieures dans les années à venir pour la population acadienne et francophone. Cette unité, en particulier, devra être capable de : 1) veiller à mettre en commun les ressources des trois campus universitaires et d'optimiser leur utilisation, 2) établir des liens de collaboration efficaces avec les institutions de recherche et de formation de la province, tant francophones qu'anglophones, 3) établir des liens de travail efficaces avec le CESRNB, un organisme mis sur pied par la province dans le but de promouvoir les études supérieures et la recherche, et 4) mettre en œuvre un plan stratégique de développement des études supérieures en lien avec les axes de développement et les créneaux existants de l'Université de Moncton. Même si ce n'est pas explicitement mentionné dans le mandat de notre étude, il va sans dire que, dans un contexte de globalisation de la formation postsecondaire, les volets de collaboration nationale et internationale dans les études supérieures doivent être aussi considérés.

Comme l'Université de Moncton est la seule université francophone de la province et que l'École d'études supérieures projetée doit relever de l'Université de Moncton, et non d'une quelconque institution de la province, la structure de cette unité ainsi que son appellation seraient plus simples que dans le cas des universités anglophones du Nouveau-Brunswick. En fait, beaucoup de ceux et celles qui ont été consultés sont d'avis que, moyennant des

changements appropriés dans son fonctionnement et son organisation, la présente FESR de l'Université de Moncton pourrait assumer le rôle proposé.

La nécessité de créer une nouvelle entité sous le nom d'École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick ne paraît donc pas évidente. Une telle création impliquera aussi des problèmes potentiels quant à son statut juridique et le double emploi avec les structures existantes, ce qu'on veut éviter à tout prix.

De plus, compte tenu de la taille de l'Université, plusieurs intervenantes et intervenants suggèrent de conserver le nom de la présente Faculté, lui donnant aussi le volet recherche car effectivement, les études supérieures et la recherche vont de pair, et en gardant ce volet dans la Faculté, on optimise l'utilisation des ressources disponibles.

En créant une Faculté ou École des études supérieures sans le volet recherche, on risque de créer une autre entité (par exemple, un Conseil de recherche) qui ferait appel aux mêmes personnes qui contribuent au fonctionnement d'une éventuelle École d'études supérieures. Avec un nombre restreint de chercheures/chercheurs et de directrices/directeurs de thèse à l'Université de Moncton, la participation élevée aux tâches administratives risque d'être un obstacle plutôt qu'un facteur facilitateur. Par ailleurs, le fait de garder le volet recherche dans cette Faculté l'aidera aussi dans son travail avec le CESRNB, un conseil qui aura à faire des recommandations à la fois sur les études supérieures et la recherche. En cette phase de développement des études supérieures, il est important d'arrimer de très près le développement des deux composantes de recherche et d'études supérieures, le succès des programmes d'études de cycles supérieurs étant tributaire de la qualité et de la solidité de la recherche.

Une telle structure de Faculté ou d'École des études supérieures et de la recherche est favorisée par plusieurs universités canadiennes et américaines de petite taille ou de taille moyenne. Comme exemple, la Queen's University, une université canadienne de recherche de taille moyenne, a gardé cette structure d'organisation jusqu'à ce que son effectif étudiant aux cycles supérieurs ait atteint plus de 7 000 inscriptions (plus que 2 fois l'objectif visé de 3 000 du Nouveau-Brunswick) et que son budget annuel de recherche s'élève à 180 millions de dollars en 2008 pour enlever la composante recherche de son « School of Graduate Studies and Research »<sup>4</sup>.

Les changements importants en question par rapport au statu quo concerneront :

- 1. le fonctionnement de la FESR à l'interne de l'Université, en particulier dans les rapports entre les trois campus de l'Université de Moncton,
- 2. les liens de travail avec l'École d'études supérieures anglophone du Nouveau-Brunswick,
- 3. les liens de travail avec les autres partenaires pouvant contribuer au développement des études supérieures francophones au Nouveau-Brunswick,
- 4. les liens de travail avec le CESRNB.

# 4. Obstacles au développement des études supérieures et limites de la présente Faculté des études supérieures et de la recherche

À travers les consultations menées, il ressort que la FESR a été généralement appréciée dans ses travaux passés, mais plusieurs ont exprimé le souhait de la voir dotée de meilleurs moyens pour accomplir sa mission, surtout dans le contexte de la nouvelle initiative gouvernementale.

Au-delà des limites de la FESR, plusieurs ont placé les obstacles au développement des études supérieures dans un contexte plus global.

# Parmi les obstacles d'ordre général, on peut citer :

- 1. le manque de ressources humaines, surtout professorales, et d'infrastructures à l'Université de Moncton,
- 2. le manque de masses critiques dans plusieurs domaines,
- 3. l'absence de programmes de maîtrise dans un certain nombre de domaines,
- 4. le petit nombre de programmes au niveau du doctorat,
- 5. le manque critique de bourses et de soutien financier aux étudiantes et étudiants,
- 6. le manque d'appui à la recherche, la création et l'innovation au niveau provincial,
- 7. le faible niveau de subventions reçues des grands conseils et organismes de subvention de recherche,
- 8. la concurrence marquée au niveau global, et en particulier, des universités québécoises dans le recrutement des étudiantes et étudiants francophones,
- 9. les frais de scolarité différentiels élevés pour les étudiantes et étudiants internationaux,
- 10. le manque d'appui institutionnel à la recherche et aux études supérieures.

# Plus reliés à la FESR et son fonctionnement, les obstacles cités incluent :

- 1. le manque de ressources humaines et financières à la FESR, empêchant l'exécution plus efficace de son double mandat en études supérieures et en recherche,
- 2. la lenteur du processus d'approbation de nouveaux programmes,
- 3. la difficulté d'établir des collaborations inter-départementales, interdisciplinaires et inter-campus dans l'habilitation à la direction de thèse, la reconnaissance des crédits d'enseignement et la création de programmes conjoints,
- 4. la difficulté de communication directe avec les chercheures et chercheurs des campus de Shippagan et d'Edmundston dû parfois à l'obligation de passer à travers un intermédiaire de ces campus,
- 5. l'absence d'une stratégie de recrutement étudiant aux cycles supérieurs,
- 6. la perception assez généralisée que les études supérieures et la recherche sont de moindre importance que l'enseignement au premier cycle et, par

conséquent, le manque d'intégration des études supérieures et de la recherche dans les pratiques administratives.

Les critiques les plus vigoureuses du système d'organisation actuel proviennent des campus de Shippagan et d'Edmundston qui se voient souvent délaissés dans le domaine des études supérieures. Les difficultés rencontrées par ces campus, selon les intervenantes et intervenants, comprennent :

- 1. le refus aux chercheures et chercheurs de Shippagan et d'Edmundston du droit de direction de thèse, ou la difficulté pour ceux-ci d'obtenir ce droit,
- 2. la participation presqu'inexistante des chercheures et chercheurs de Shippagan et d'Edmundston à plusieurs Comités d'études supérieures (CES),
- 3. l'accès très limité ou le non-accès aux dossiers étudiants, enlevant la possibilité de direction de thèse aux chercheures et chercheurs de Shippagan et d'Edmundston qui ne sont pas nécessairement membres des CES,
- 4. les obstacles à la participation dans l'enseignement des cours de cycles supérieurs,
- 5. la perception du peu de reconnaissance de la qualité des chercheures et chercheurs des campus de Shippagan et d'Edmundston.

Ces critiques n'empêchent cependant pas les intervenantes et intervenants de reconnaître la bonne collaboration qui existe dans certaines disciplines ou secteurs et entre certains chercheurs individuels et la FESR. Le cas de la maîtrise en sciences infirmières ainsi que celui de la maîtrise en études de l'environnement (MÉE) ont été cités à maintes reprises comme étant de bons exemples de fonctionnement réseau. En particulier, la constatation concernant la MÉE est en accord avec celle exprimée dans le document sur la « Stratégie de l'environnement » de l'Université. On s'empresse cependant de remarquer que ce bon fonctionnement serait le résultat d'une bonne volonté des responsables de ces programmes, et non d'une obligation définie à l'intérieur d'une structure organisationnelle. Pourtant, le document-cadre de la FESR, adopté par le Sénat académique de l'Université de Moncton en 1996, a défini le fonctionnement réseau de la FESR en des termes suivants:

« Afin de permettre aux programmes d'études supérieures de profiter au maximum des ressources professorales et des infrastructures de recherche des trois constituantes de l'Université, les principes de fonctionnement suivants d'une FESR-réseau sont appliqués :

- a) Les professeures et professeurs des trois constituantes sont nommés membres de la FESR et sont affectés aux études supérieures selon la politique en vigueur à l'Université.
- b) Tout professeure ou professeur affecté aux études supérieures peut participer à l'enseignement des cours et/ou la direction de thèse concernée.

- c) L'utilisation des technologies de communication à distance est encouragée lorsque le financement le permet, en particulier dans l'enseignement des cours et la soutenance de thèse.
- d) La collaboration en R-D-C parmi les trois constituantes est fortement encouragée. En particulier, les groupes, centres, instituts de recherche et chaires d'études devraient promouvoir la participation inter-campus et la mise en commun des infrastructures de recherche et de développement. »

Devrait-on conclure que les principes du document-cadre cité n'ont pas été appliqués? Si c'est le cas, quelles sont les raisons expliquant une telle situation? Plusieurs mentionnent le manque de mécanismes d'application, de contrôle et de suivi, lequel serait en bonne partie relié au manque de ressources. Mentionnons aussi parmi les obstacles systémiques, les variantes dans la charge de travail conventionnée entre les trois campus.

## 5. Potentiels de collaboration et de mise en commun des ressources

Dans un contexte de ressources limitées et de manque de masses critiques dans plusieurs domaines, la collaboration interne entre les campus de l'Université, la collaboration inter-institutionnelle dans la province et sur le plan global, ainsi que la mise en commun des ressources s'avèrent des éléments primordiaux et essentiels pour le maintien et le développement des études supérieures de qualité.

# 5.1 Collaboration entre les trois campus de l'Université de Moncton

La situation de la recherche a bien évolué depuis les dernières décennies dans les trois campus de l'Université et l'Université, dans son ensemble, a accompli de grands succès. Comme l'attestent les différents critères de productivité en recherche (subventions, publications, communications, conférences, formation du personnel hautement qualifié, etc.), le campus de Moncton reste incontestablement le centre des activités en recherche et en création de l'Université de Moncton.

Il faut cependant souligner en particulier le cas des d'Edmundston où les activités de recherche étaient beaucoup moins présentes dans le passé. Dans ces deux campus, aux recherches surtout effectuées dans les domaines tels la littérature, l'histoire, la géographie, l'économie sociale et la psychologie, on a ajouté d'autres domaines tels la biologie, la chimie, la physique, le génie électrique et la géomatique qui nécessitent plus d'infrastructures physiques et d'appareillages. De plus en plus, les professeures et professeurs des campus de Shippagan et d'Edmundston sont subventionnés par les grands conseils tels le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et la Fondation canadienne de l'innovation (FCI). Ils ont aussi accès aux fonds régionaux et provinciaux tels le Fonds d'innovation de l'Atlantique (FIA) et la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB).

La production en recherche (publications, communications, conférences...) de certains professeurs et professeures de ces campus est tout à fait comparable à celle de leurs pairs d'ailleurs, et les infrastructures et équipements de recherche de certains d'entre eux sont devenus très compétitifs. De plus, les espaces aménagés pour la recherche occupent une place de plus en plus importante dans ces deux campus, démontrant la volonté des campus de percer dans cette voie.

Au chapitre des études supérieures, le campus d'Edmundston a la maîtrise en sciences forestières. Ses inscriptions annuelles à temps complet dans ce programme dans la dernière décennie varient entre 2 et 14 avec une moyenne de 8 étudiantes et étudiants par année. À défaut d'un programme disponible au campus, un certain nombre de professeures et professeurs des campus de Shippagan et d'Edmundston sont activement engagés dans la direction ou la co-direction de thèse des étudiantes et étudiants du campus de Moncton et d'autres universités. Ironiquement, certains prétendent qu'il est plus facile pour eux de chercher des occasions de co-direction de thèse avec des universités d'ailleurs que dans leur propre institution. Citons, à titre d'exemple, le cas d'un professeur à Shippagan qui a présentement deux co-directions de thèse au niveau du doctorat à l'Institut national de la recherche scientifique au Québec et trois co-directions, aussi au niveau du doctorat, à deux universités algériennes. Ce professeur, par contre, a déjà eu l'occasion dans le passé de diriger deux étudiants de maîtrise en génie à l'Université de Moncton.

En constatant la disponibilité des membres du corps professoral des campus de Shippagan et d'Edmundston pour la direction et la co-direction de thèse, il est primordial de mettre en place les mécanismes nécessaires pour permettre leur pleine participation au développement des études supérieures à l'Université de Moncton. Les infrastructures de recherche des trois campus universitaires devront être accessibles aux utilisateurs potentiels provenant de n'importe lequel de ces campus. De plus, à l'ère des technologies de communication, il est impensable que la vidéoconférence et d'autres technologies de l'Internet ne soient pas employées pleinement dans la prestation des cours, la conduite des séminaires et des réunions ainsi que la tenue des soutenances de thèse.

Même si les trois campus de l'Université de Moncton sont équipés pour les communications à distance, il apparaît qu'avec les récentes rénovations au campus d'Edmundston, ce dernier, avec ses nombreuses salles accessibles à la vidéoconférence, serait le mieux positionné pour l'enseignement et les travaux à distance. Dans le présent contexte, on ne peut plus permettre les situations où l'enseignement à distance n'est pas possible à cause de l'indisponibilité des salles de vidéoconférence : tout doit être mis en branle pour pallier à de telles difficultés. À notre grande surprise, dans le cas de la maîtrise en sciences infirmières, des cours ont été dispensés à distance par des moyens uniquement audio. Le Campus de Moncton, quant à lui, semble particulièrement mal équipé pour la vidéoconférence et ses salles disponibles sont souvent sur-sollicitées et mal aménagées pour ce type d'activité. À notre avis, des investissements devront être faits dans les meilleurs délais afin d'améliorer la situation.

# 5.2 Collaboration avec les universités anglophones du Nouveau-Brunswick

Au niveau de la collaboration avec les universités anglophones de la province, les domaines ou secteurs d'étude ne peuvent pas être tous traités de la même façon.

Dans le secteur des sciences humaines (arts et sciences sociales), plusieurs des personnes consultées à l'Université de Moncton émettent des doutes quant à l'efficacité d'une telle collaboration dû à la barrière linguistique. Même si les étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton peuvent souvent suivre des cours donnés en anglais, ceux des universités anglophones ne peuvent généralement pas comprendre le français. De plus, un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants, en particulier les étudiants internationaux, qui ont choisi d'étudier à l'Université de Moncton sont unilingues et peuvent se sentir exclus de tels programmes de collaboration. Le principe de réciprocité dans la collaboration, selon plusieurs intervenantes et intervenants de l'Université de Moncton, ne pourra pas être facilement implanté. Certains expriment aussi la crainte de perdre la spécificité francophone de l'institution dans des projets permettant l'usage de l'anglais comme langue d'enseignement.

Nonobstant ce qui vient d'être exprimé, dans les sciences humaines, la possibilité de collaboration existe quand même dans des disciplines ou domaines spécifiques. On n'a qu'à penser au MBA international qui offre des échanges avec des universités de langues différentes telles l'anglais et l'espagnol, aux programmes de formation de langue seconde ou à ceux en histoire, études anglaises et littérature comparée impliquant la connaissance du français aussi bien que de l'anglais.

De façon générale, toute entente de collaboration, que ce soit dans un programme conjoint, la direction de thèse ou autre, doit se faire entre partenaires égaux qui peuvent communiquer dans la langue de leur choix. Les conditions de collaboration doivent être établies cas par cas et respecter ce principe de base concernant l'usage de la langue.

Les professeures et professeurs dans le secteur des sciences et du génie de l'Université de Moncton sont toutefois plus enclins à développer des projets de collaboration en études supérieures avec les universités anglophones. De façon pragmatique, ils reconnaissent qu'en plus du français, la connaissance de l'anglais est un avantage certain, sinon une nécessité, dans les domaines scientifiques et du génie.

Certains cours spécifiques en sciences et en génie, non disponibles à l'Université de Moncton, pourront être considérés si les étudiantes et étudiants impliqués connaissent l'anglais et participent volontairement aux sessions de travail. L'accès commun aux infrastructures et aux laboratoires de recherche des universités néo-brunswickoises, quant à lui, ne doit poser aucun problème et constituera un aspect extrêmement positif au développement des études supérieures.

Certains des professeures et professeurs de l'UdeM souhaitent aussi pouvoir diriger ou codiriger les étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs à UNB, en particulier au niveau du doctorat car dans la situation actuelle, les programmes de doctorat en sciences et en génie

n'existent pas à l'Université de Moncton. Des ententes d'habilitation à l'exercice de ces fonctions devront être définies afin de développer cette piste fort intéressante.

Nos consultations avec les universités anglophones, d'autre part, révèlent une bonne ouverture des collègues de ces institutions à des collaborations avec l'Université de Moncton. Citant les collaborations existantes au niveau du premier cycle dans des domaines du secteur public et en musique, Mount Allison University serait prête à entamer des discussions sur la coopération au deuxième cycle dans les domaines tels le MBA, les langues et la littérature. La coopération au deuxième cycle et en recherche en biochimie et en physique existe déjà. St Thomas University, pour sa part, mentionne des possibilités en etnomusicologie, langues, littérature et enseignement du français. Des collaborations passées ou en cours couvrent des domaines aussi variés que la philosophie, l'histoire, les études autochtones, les études acadiennes et la criminologie.

De son côté, l'University of New Brunswick cite des collaborations déjà en cours en sciences et en génie, particulièrement dans la co-supervision des thèses. On dénote aussi les collaborations et des affinités dans une vaste gamme de disciplines telles la foresterie, l'histoire, la littérature, les langues et l'administration des affaires. Dans un esprit nouveau de collaboration plus poussée, on serait ouvert à des possibilités de programmes conjoints.

# 5.3 Collaboration avec les institutions de recherche du Nouveau-Brunswick

Les institutions de recherche du Nouveau-Brunswick telles que l'Institut de technologie de l'information du Conseil national de recherche (CNRC), l'Institut atlantique de recherche sur le cancer, le futur Institut de recherche médicale et de santé intégré, l'Institut de recherche sur les zones côtières, les laboratoires de Pêches et Océans Canada, les instituts de Agriculture et Agroalimentaire Canada, et le Centre de science marine Huntsman sont des exemples d'organisations de recherche capables de fournir des professeures et professeurs associés pour la direction et la co-direction de thèse. Leurs infrastructures de recherche peuvent être aussi mises à la disposition des étudiantes et étudiants aux études supérieures.

Lors de nos consultations pour la présente étude, la visite effectuée à l'Institut de recherche sur les zones côtières (IRZC) à Shippagan nous a révélé la bonne synergie qui existe entre cet institut et l'Université de Moncton. En particulier, les chercheures et chercheurs de l'IRZC et ceux du campus de Shippagan travaillent sur des problématiques qui se rejoignent et se partagent des équipements et infrastructures modernes de recherche fort complémentaires. Le rapport qui nous a été soumis par l'IRZC affirme sa volonté d'être fortement impliqué dans la formation et l'encadrement aux cycles supérieurs en tant que partenaire de l'Université de Moncton dans ses domaines d'expertise, soient celui des biotechnologies marines, l'aquaculture et l'environnement de la Péninsule acadienne et du Canada atlantique.

Plusieurs universités canadiennes profitent pleinement de cette forme de collaboration. Une université comme l'Université d'Ottawa, de par sa proximité avec de nombreux instituts de recherche du Conseil national de recherche du Canada

(CNRC) et d'autres centres de recherche indépendants, est un exemple par excellence de l'utilisation des expertises extérieures de l'Université pour la direction des thèses tant au niveau de la maîtrise qu'au niveau du doctorat. Cette collaboration est particulièrement fructueuse pour le développement des études supérieures aussi bien que de la recherche dans cette institution.

# 5.4 Collaboration avec les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick

Les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick (CCNB) sont en réorganisation et s'intéressent de plus en plus à la recherche appliquée. Avec l'accessibilité aux fonds de recherche nationaux tels le CRSNG, ils comptent se développer dans des créneaux stratégiques de la province. Des centres d'expertise ont été implantés, notamment dans les domaines du bois (à Campbelton), des métaux (à Bathurst), et des biotechnologies (à Edmundston).

Récemment, grâce à une éligibilité obtenue en 2009 par rapport aux programmes de financement du CRSNG, le CCNB a soumis une lettre d'intention pour le dépôt d'une proposition axée sur la création d'une bio-raffinerie où s'effectuera de la recherche appliquée et qui permettra d'effectuer la transition entre une production à l'échelle de laboratoire et une à l'échelle industrielle. Le projet a été pré-sélectionné parmi les 17 soumis sur le plan national et une proposition de 2,3 millions de dollars sur 5 ans a été acheminée au Programme d'innovation dans les collèges et les communautés (PICC) du CRSNG.

Selon la vision des responsables consultés, les collèges ont le potentiel de travailler avec l'Université de Moncton dans les dispositions suivantes :

- 1. la liaison avec l'industrie et le secteur privé pour déterminer les thématiques de recherche appliquée susceptibles d'intéresser les chercheures et chercheurs,
- 2. la collaboration dans les recherches appliquées utiles pour l'industrie et le secteur privé,
- 3. la mise en disponibilité des infrastructures des centres d'expertise pour des travaux universitaires, y compris ceux reliés à la formation des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs de l'Université.
- 4. l'encadrement des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs avec des chercheures et chercheurs répondant aux critères d'affectation aux études supérieures de l'Université de Moncton.

Les efforts de rapprochement entre les collèges communautaires et l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick peuvent certainement être bénéfiques s'ils sont soutenus par une vision de développement à long terme de la recherche appliquée dans les collèges. Au Québec, une quarantaine de centres collégiaux de transfert technologie forme un réseau d'établissements s'engageant dans divers domaines d'application de la recherche et de recherche appliquée. Ces centres ont pu développer des collaborations fort fructueuses avec les universités<sup>5</sup>. En Ontario, les collèges communautaires contribuent aussi activement à la recherche appliquée et

s'associent aux universités dans des projets d'envergure. Les cas de Seneca College et de George Brown College peuvent être des exemples stimulants.

De plus, les collèges au Nouveau-Brunswick souhaitent la collaboration de l'Université de Moncton dans la formation de leur personnel ayant déjà un premier diplôme universitaire ou une maîtrise. En effet, afin d'avoir plus de personnes qualifiées pour entreprendre des recherches appliquées aux collèges, il y aurait un certain nombre d'employés de ces collèges qui désirent s'inscrire aux programmes de cycles supérieurs à l'Université de Moncton, ce qui a le potentiel de rapprocher davantage l'Université de Moncton aux collèges du Nouveau-Brunswick.

# 5.5 Collaboration avec les universités québécoises

À cause de sa spécificité francophone, sa similitude, son affinité, sa proximité et du vécu de collaboration avec les universités québécoises, plusieurs personnes consultées considèrent que ces dernières sont des alliées naturelles de l'Université de Moncton, et ce, malgré la concurrence très forte qu'exercent celles-ci dans le recrutement étudiant aux études supérieures.

À notre avis, en ayant un plan de collaboration judicieux, cette concurrence pourra se transformer en complicité et en partage au profit des parties impliquées. Dans une telle collaboration, la langue ne sera plus un obstacle mais bien un élément facilitateur et d'affirmation de la spécificité francophone de l'Université de Moncton.

Sur le plan gouvernemental, il existe déjà plusieurs mécanismes d'aide à la collaboration, en particulier ceux proposés par l'Entente de coopération Québec/Nouveau-Brunswick. Cette Entente peut être fortifiée pour développer davantage le volet des collaborations en études supérieures.

En utilisant les technologies de communication, il sera tout à fait envisageable de faire des ententes dans la dispense des cours, la tenue des séminaires de recherche ainsi que des activités connexes. En plus, une université comme l'Université de Sherbrooke a déjà une présence à Moncton dans la formation médicale. En réponse à cette nouvelle initiative de développement des études Brunswick, elle a exprimé son désir d'instaurer des programmes de collaboration de formation à la maîtrise dans des domaines tels la biochimie, la biologie cellulaire et la microbiologie.

Les expériences passées en coopération avec certaines universités du Québec n'ont cependant pas toujours été réussies, et certains partenariats ont connu des parcours difficiles. Il s'agit pour l'Université de Moncton de mieux identifier la plus grande compatibilité possible avec les institutions québécoises visées quant à l'intérêt commun exprimé, la taille des programmes et des universités en cause, les professeures et professeurs impliqués des deux côtés, le partage équitable des ressources et des responsabilités, et le respect mutuel à titre de partenaires égaux.

# 5.6 Collaboration sur le plan international

Même si le mandat pour cette étude ne mentionne pas la collaboration internationale, par souci de compléter le portrait global, nous ne pouvons pas nous empêcher de souligner le fait que la collaboration internationale en études supérieures devient de plus en plus importante. En fait, l'Université de Moncton a déjà plusieurs ententes de coopération avec les universités de plusieurs pays, y compris les conventions de cotutelle de thèse de doctorat avec les établissements d'enseignement supérieur français.

À notre avis, à part les programmes de maîtrise de type professionnel comme le MBA, les collaborations de partenariat en études supérieures devront surtout s'appuyer sur des programmes conjoints de recherche avec les établissements partenaires, ce qui crée des liens plus forts et durables.

Plusieurs chercheures et chercheurs de l'Université de Moncton ont déjà développé de solides collaborations en recherche avec des partenaires internationaux et il suffit de faire un autre pas pour établir des collaborations intéressantes en formation aux cycles supérieurs. À ce titre, les pays comme la France et la Belgique peuvent être des pays cibles pour de telles collaborations.

Un autre facteur à considérer est l'explosion des demandes de formation aux études supérieures dans les pays émergents<sup>6</sup>. Plusieurs de ces pays envoient de nombreux étudiantes et étudiants en Occident pour parfaire leur formation, avec un nombre relativement élevé de boursières et boursiers qui cherchent des universités d'accueil. En travaillant à établir des ententes stratégiques de collaboration avec ces pays, on pourra avoir l'accès à une population étudiante avec de bonnes qualifications et dont une partie importante des coûts de formation est assurée par les pays d'origine des étudiantes et étudiants.

# 5.7 Formules de programmes co-offerts par les universités partenaires

Il est intéressant de remarquer qu'entre les universités québécoises, la collaboration se fait principalement à l'aide des trois formules suivantes : 1) les programmes offerts conjointement, 2) les programmes par extension, et 3) les programmes en association. Les définitions de ces programmes sont extraites d'un document publié par la Conférence des recteurs et principaux du Québec – CREPUQ<sup>7</sup>. Elles sont suffisamment générales pour être applicables à des collaborations inter-universitaires au Nouveau-Brunswick, ou entre le Nouveau-Brunswick et le Québec, et d'autres provinces canadiennes.

## Programme offert conjointement

La gestion académique et administrative d'un programme conjoint est partagée entre les établissements partenaires. L'admission et l'inscription s'effectuent dans l'un ou l'autre des établissements et les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'établissement d'accueil. Chaque établissement recommande l'émission du diplôme pour ses propres diplômés. Enfin, le

programme est placé sous la responsabilité d'un comité composé notamment de professeurs rattachés aux établissements partenaires.

# Programme offert par extension

La gestion académique d'un programme offert par extension revient à l'établissement où origine le programme. La gestion administrative du programme relève toutefois de l'établissement d'accueil. C'est dans ce dernier que s'effectuent l'admission, l'inscription et la comptabilisation des effectifs d'étudiants. L'évaluation des étudiants pour chacune des activités, incluant l'évaluation trimestrielle, relève du responsable de l'activité. L'évaluation globale des étudiants incombe cependant à l'établissement d'où origine le programme, à qui il revient de recommander l'émission des diplômes. Dans le cas des programmes offerts par extension de type « commandite », l'offre est ponctuelle, c'est-à-dire pour un nombre limité de cohortes d'étudiants.

# Programme offert en association ou en collaboration

Le mode de gestion des programmes offerts en association ou en collaboration varie selon l'entente prévue à cet effet entre les établissements concernés. L'entente prévoit notamment des modalités d'association relatives à la gestion académique et administrative ainsi que les conditions afférentes à l'utilisation des ressources. Dans certains cas, la gestion académique du programme est assumée par un seul établissement alors que dans d'autres, elle relève du comité de programme. Selon l'entente, la gestion administrative du programme peut être partagée entre les établissements ou assumée par l'établissement d'accueil. L'admission et l'inscription s'effectuent dans l'un ou l'autre des établissements d'accueil et les étudiants comptabilisés dans les effectifs de l'établissement qui les a admis. Chaque établissement recommande l'émission du diplôme aux étudiants qui s'y sont inscrits. Ce type de programme se situe en quelque sorte à mi-chemin entre la formule des programmes conjoints et ceux offerts par extension.

Dans la liste des nombreux programmes aux cycles supérieurs offerts en partenariat entre les universités québécoises, il est intéressant de noter que l'Université McGill (institution anglophone) adopte surtout la formule de programmes conjoints avec ses consoeurs francophones, principalement dans le génie, l'administration et les sciences infirmières. L'Université Concordia, institution anglophone également, par contre, a des programmes conjoints avec les universités francophones dans une plus grande diversité de disciplines, soient le génie, l'administration, la communication, l'histoire de l'art, et les sciences des religions. Ces expériences entre universités anglophones et francophones pourraient être examinées en détails pour d'éventuelles adaptations à la situation néo-brunswickoise.

Évidemment, d'autres formules de collaboration inter-universitaire peuvent être citées, notamment des Etats-Unis<sup>8</sup> et de l'Europe<sup>9</sup>, mais celles décrites ci-haut et leurs variantes, à notre avis, constituent des modèles déjà fort intéressants à explorer dans une première étape, particulièrement lorsqu'ils ont déjà fait leurs preuves dans le passé. Dans des programmes éventuels offerts en partenariat, ce serait intéressant d'examiner en particulier la possibilité des alternances de séjour étudiant dans les

institutions concernées. De telles alternances peuvent être une riche source d'expérience pour les étudiantes et étudiants, leur donnant accès à des expertises et infrastructures variées de recherche et de formation.

Les considérations de base pouvant mobiliser des efforts dans l'établissement de programmes co-offerts comprennent :

- une plus grande disponibilité des expertises professorales pour l'enseignement, l'encadrement et la supervision des travaux de cycles supérieurs
- l'impossibilité ou la difficulté de l'offre de programme à l'intérieur d'une seule institution
- une plus grande coopération en recherche entre les institutions impliquées
- une plus grande accessibilité aux programmes de cycles supérieurs pour la population visée
- le partage des ressources et infrastructures institutionnelles en vue d'appuyer les programmes de cycles supérieurs concernés

# 6. Recommandations pour l'établissement d'une Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche

Compte tenu de ce qui a été présenté dans les sections précédentes, nous ferons les recommandations suivantes.

La première découle du fait que l'Université de Moncton ne peut se contenter d'être juste une bonne université de premier cycle. Étant la seule université desservant la population acadienne, elle a l'obligation d'œuvrer dans la recherche et la création pour bien servir cette population et contribuer à son épanouissement à tous les niveaux. Le développement des études supérieures ne peut se faire que lorsque cette mission en recherche est bien remplie par l'institution.

### Recommandation 1:

« Que l'Université de Moncton reconnaisse la nécessité de renforcer les secteurs d'études supérieures et de recherche afin d'affirmer son rôle de leadership et d'assumer ses responsabilités dans ces deux secteurs essentiels pour la population acadienne et francophone. Cette reconnaissance est participation à l'initiative gouvernementale qui vise à appuyer le développement accéléré des études supérieures et de la recherche dans la province »

Malgré un certain nombre de faiblesses, nous reconnaissons que l'actuelle FESR présente déjà un bon fondement de Faculté-réseau répondant aux critères énoncés par le CNBESR pour une École des études supérieures francophone de la province. Elle a cependant besoin d'améliorations et de renforcement, à la fois dans sa structure d'organisation et dans ses modes de fonctionnement, afin de mieux réaliser son mandat et ses objectifs.

Par rapport au nom de cette unité académique, la recommandation suivante est faite.

#### Recommandation 2:

« Que l'unité académique de réseau envisagée pour les études supérieures soit une Faculté de l'Université de Moncton appelée la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche (FRESR). Une telle Faculté, relevant de l'Université de Moncton, avec de fortes capacités d'intervention et de réseautage, répond bien aux exigences relatives à l'École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick telles que définies dans le mandat de cette étude »

L'appellation de Faculté plutôt que d'École est une préférence du côté francophone. Elle est aussi conforme aux statuts et règlements de l'Université de Moncton. D'autre part, le terme réseau est utilisé pour insister sur le caractère incontournable de cette fonction dans l'accomplissement du mandat de la nouvelle Faculté.

#### Recommandation 3:

« Que la doyenne ou le doyen de la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche cumule aussi le poste de vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche et que ce poste de vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche relève du rectorat»

Une élévation du présent rôle de vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint à la recherche affirme de façon non équivoque la volonté institutionnelle dans un virage vers une nouvelle culture universitaire dans laquelle la recherche est davantage valorisée et appuyée par l'institution.

Un tel poste à double volet (recherche et études supérieures) n'est pas complètement original puisque d'autres universités l'ont déjà utilisé à une période de leur histoire ou l'utilisent présentement pour assurer le leadership et la bonne gestion des dossiers en cause. La participation de la vice-rectrice ou du vice-recteur à la recherche à ce niveau de la direction universitaire facilitera une meilleure représentation de la recherche à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de l'Université et aidera les prises de décision institutionnelles en faveur de la recherche et des études supérieures. Il va sans dire que les rôles respectifs de la vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche (VRR) et de la vice-rectrice ou du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) devront être bien définis, donnant le rôle de vice-rectrice ou vice-recteur « exécutif » à la ou le VRER avec un rôle de coordination et de leadership dans la planification académique pour l'ensemble de l'Université. Un tel rôle, dans les universités canadiennes anglophones, réside dans le poste de « provost » ou de « vice-recteur aux affaires académiques ».

Les conséquences de cette nouvelle nomination de VRR seront abordées plus loin.

Il importe à ce point de souligner encore une fois l'importance cruciale de bien sauvegarder les fonctions de la FRESR en ce qui concerne les études supérieures, et de résister à la tentation de les ramener au niveau d'autres unités académiques. L'Université de Moncton, plus que jamais, a besoin d'avoir une vision institutionnelle claire des études supérieures en lien avec la recherche, de s'assurer de la qualité uniforme des programmes en cours et à venir, de développer la capacité de collaboration interdisciplinaire, inter-facultaire et inter-institutionnelle, et de bien défendre les droits des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs, quel que soit leur discipline ou programme d'études. Il ne faut non plus oublier le rôle crucial d'homologue de l'École d'études supérieures anglophone du Nouveau-Brunswick et d'interlocuteur avec le Conseil des études supérieures et de la recherche du Nouveau-Brunswick. Sans une FRESR forte et bien outillée, le volet francophone des études supérieures risque d'être très négativement affecté.

Afin de permettre à cette nouvelle Faculté d'avoir le personnel nécessaire pour accomplir les fonctions et tâches proposées, la recommandation suivante est faite, en tenant compte de l'importance accrue donnée au secteur de l'admission et à celui des collaborations inter-campus et inter-institutionnelles (y compris la coopération internationale).

#### Recommandation 4:

« Que la doyenne ou le doyen de la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche soit assisté par une vice-doyenne ou un vice-doyen responsable des admissions et une vice-doyenne ou un vice-doyen responsable des relations intercampus et inter-institutionnelles »

La nouvelle situation implique aussi une participation plus importante des doyennes ou doyens des études des campus de Shippagan et d'Edmundston aux activités de la FRESR, d'où la recommandation qui suit.

# Recommandation 5:

« Que les doyennes ou les doyens des études des campus de Shippagan et d'Edmundston soient aussi nommés comme responsables des études supérieures et de la recherche à ces campus et, à ce titre, fassent partie du Conseil de la Facultéréseau des études supérieures et de la recherche »

Une telle participation des doyennes ou doyens des études/responsables des études supérieures et de la recherche des campus de Shippagan et d'Edmundston au Conseil de la FRESR affirme le caractère réseau de l'Université de Moncton, et assure que les dossiers d'études supérieures et de recherche reçoivent toute l'attention qui leur est due dans chacun des campus.

Plus particulièrement, les doyennes ou doyens des études/responsables des études supérieures et de la recherche doivent être consultés par rapport au dossier des admissions, et veilleront à ce que des demandes de direction de thèse par des

chercheures et chercheurs de ces deux campus soient traitées de façon la plus équitable possible.

De façon pratique, les doyennes et doyens des études assument déjà les responsabilités par rapport à la recherche dans les campus. Ce qui est nouveau dans la présente recommandation est la désignation expresse de la fonction de responsable des études supérieures et de la recherche et l'inclusion de ces responsables au Conseil de la nouvelle FRESR.

Toujours dans le but de maximiser la collaboration inter-campus, les moyens et technologies de communications doivent être bien exploités.

#### Recommandation 6:

« Afin de rendre possible la collaboration à distance, que la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche travaille de concert avec le service des technologies de communication et d'autres parties concernées pour mettre en branle une utilisation répandue des technologies de communication, en particulier la vidéoconférence, dans la prestation des cours, la réunions de travail et la soutenance de thèse »

L'actuelle « politique d'affectation aux études supérieures » telle que décrite dans le document-cadre de la FESR se compare favorablement à celle d'autres universités en ce qui concerne l'habilitation des professeures et professeurs qui veulent diriger des thèses<sup>11</sup>. Cette politique, pour diverses raisons, n'a pas été appliquée de manière systématique dans le passé.

#### Recommandation 7:

« Que l'actuelle politique d'affectation aux études supérieures soit révisée pour des améliorations et clarifications possibles, en particulier en rapport avec les modalités d'application et de suivi, et qu'elle soit appliquée rigoureusement dans les années à venir. Cette politique peut également servir dans une entente possible avec d'autres établissements de formation et de recherche du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs par rapport à la reconnaissance mutuelle des habiletés pour la direction des thèses aux cycles supérieurs, facilitant la collaboration inter-institutionnelle »

Par rapport aux Comités des études supérieures, dans l'esprit de faciliter la collaboration et la mise en commun des ressources, la recommandation suivante est faite.

## Recommandation 8:

« Que la composition des Comités d'études supérieures (CES) soit révisée pour inclure, lorsque cela est possible, des membres du corps professoral provenant des trois campus habiletés à enseigner et diriger des thèses dans les programmes

concernés. Le fonctionnement du CES doit être aussi transparent et inclusif que possible, et tous les dossiers des candidates et candidats aux études supérieures doivent être accessibles en ligne à tout membre du CES ainsi qu'à toute directrice ou tout directeur de thèse potentiel »

Le fait de rendre les dossiers étudiants accessibles aux membres du CES et aux directrices/directeurs potentiels élargit les possibilités de direction de thèse et contribuent à la collaboration inter-campus. Cette pratique d'accès électronique aux dossiers étudiants existe dans plusieurs universités canadiennes à travers leur système de gestion des dossiers étudiants. Elle peut être conçue de façon compréhensive et complètement conviviale. Il faudra évidemment bien définir un code d'éthique par rapport à l'utilisation d'un tel système.

En relation avec cette recommandation, et aussi afin de faciliter le traitement rapide des dossiers par diverses parties impliquées, la recommandation 9 est faite.

### Recommandation 9:

« Que les demandes d'admission aux études supérieures soient entièrement faites à l'Internet »

Par rapport à l'admission, il est important de bien définir les rôles respectifs des intervenantes et intervenants, soient le bureau du registraire, le CES et la FRESR. Comme les demandes sont électroniques, elles se transmettent facilement et réduiront les délais consacrés à l'étude des demandes. Le bureau du registraire reçoit la demande d'admission et vérifie si tous les documents requis sont dans le dossier avant de transmettre celui-ci à la directrice ou au directeur du CES (on ne devrait pas faire transiter le dossier à une autre instance, comme le département ou la faculté, ce qui n'empêche nullement le CES de faire rapport périodiquement à ces instances).

La réponse et les recommandations du CES vont directement à la FRESR qui prend alors la décision finale et envoie la réponse officielle à la candidate ou au candidat, tout en en informant le bureau du registraire.

Un telle procédure est centrée sur le travail du CES et celui de la FRESR et peut contribuer à réduire considérablement les délais de traitement des dossiers, ce qui est une condition pour être compétitif avec les autres universités. Souvent, les délais d'attente peuvent décourager les candidates et candidats qui chercheront alors à se faire accepter ailleurs.

## Recommandation 10:

« Que la procédure de traitement des demandes d'admission soit centrée sur le travail du Comité des études supérieures et celui de la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche. Le bureau du registraire s'occupe de la réception et de la transmission des dossiers étudiants »

La recommandation qui suit tient compte des points de vue exprimés lors de nos consultations sur le choix de la directrice ou du directeur de thèse, voulant favoriser la pleine participation des membres du corps professoral des trois campus de l'Université.

#### Recommandation 11:

« Dans le cas des programmes avec thèse, que le choix de la directrice ou du directeur de thèse soit faite en premier lieu en considération des préférences exprimées par les candidates ou candidats aux études supérieures lors de leur demande d'admission et la disponibilité de la ou du directeur visé. L'autre considération pouvant influencer ce choix est la capacité de la directrice ou du directeur potentiel ainsi que du campus en cause d'offrir une aide financière compétitive à la candidate ou au candidat étudiant, lorsque celle-ci ou celui-ci n'est pas récipiendaire d'une bourse majeure d'un organisme extérieur (e.g., CRSNG, CRSH...) »

Lorsque la direction de thèse de l'étudiante ou de l'étudiant est déjà établie, la question du financement par la Commission des études supérieures des provinces maritimes (CESPM) se pose. Afin de reconnaître l'implication des campus dans les études supérieures sur un pied d'égalité, la recommandation suivante est faite.

### Recommandation 12:

« Dans le cas des programmes avec thèse, que le financement de la CESPM et les droits d'inscription de l'étudiante ou de l'étudiant aux cycles supérieurs ayant une directrice ou un directeur de thèse à un campus donné reviennent à ce campus. Dans une telle optique, les crédits d'enseignement aux cycles supérieurs et de supervision de thèse sont la responsabilité de chaque campus »

La recommandation ci-haut s'applique aux programmes avec thèse. Lorsqu'il s'agit de programmes basés sur les cours, on peut toujours avoir des ententes pour départager les responsabilités entre les campus impliqués.

De façon alternative, la recommandation 12 peut être remplacée par une autre qui propose un fonds institutionnel pour la collaboration en direction de thèse et en enseignement intercampus. Ce fonds s'occupera de défrayer les coûts associés à la supervision et à la participation à l'enseignement des cours de cycles supérieurs dans le cas des campus de Shippagan et d'Edmundston lorsque les programmes de cycles supérieurs sont basés à Moncton.

Sur un autre plan, afin d'encourager davantage la collaboration inter-campus à l'intérieur de l'Université de Moncton et la collaboration avec d'autres institutions, la recommandation suivante est formulée.

#### Recommandation 13:

« Qu'un fonds de fonctionnement réseau soit mis en place pour appuyer les nouvelles initiatives de travail de collaboration en enseignement aux cycles supérieurs et en recherche entre les campus de l'Université de Moncton d'une part, et entre l'Université de Moncton et ses partenaires potentiels au Nouveau-Brunswick, d'autre part »

Un tel fonds constituera un *incitatif* à amorcer le dialogue entre les parties intéressées et déclencher de *nouveaux projets* de collaboration prometteurs. Outre la collaboration inter-campus à l'intérieur de l'Université, nous incluons aussi les partenaires provinciaux, notamment les autres institutions postsecondaires et les institutions de recherche du Nouveau-Brunswick. Le processus de demande et d'octroi de l'aide financière à partir de ce fonds devra être rigoureux mais aussi simple que possible. Le montant annuel de ce fonds pourrait être de l'ordre de 25 000\$ mais dépendamment des projets soumis lors des premières années d'application, l'on pourrait le réajuster selon les besoins<sup>10</sup>.

Puisque le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à faciliter le développement des études supérieures dans la province, ce fonds pourrait être principalement assuré par une contribution gouvernementale.

Dans le même but de faciliter les collaborations inter-campus et inter-institutionnelles, et de développer un des outils les plus efficaces pour le recrutement étudiant, la recommandation suivante est faite.

## Recommandation 14:

« Que la FRERS révise ses pages Internet dans les meilleurs délais, les rendant aussi conviviales que possible pour les étudiantes et étudiants potentiels et mettant en valeur les contributions en recherche et en création de ses chercheures et chercheurs. En particulier, on devrait développer un portail unique donnant accès à une banque de données sur les sujets de recherche ainsi que les professeures et professeurs habiletés à diriger des thèses des trois campus. Il est de mise d'inclure dans cette liste tous les professeures et professeurs associés provenant d'autres établissements de recherche »

D'après les renseignements fournis, la FESR serait en train d'accomplir une partie de ce travail, mais le manque de ressources serait un obstable à sa réalisation imminente.

On ne saurait exagérer l'importance de la recommandation 14 pour amplifier le recrutement étudiant et des ressources nécessaires devront être mises à la disposition de la Faculté pour accomplir une telle tâche. Le retour sur l'investissement justifierait facilement un tel engagement de la part de l'Université et de celle de la province.

Finalement, dans un esprit de collaboration inter-campus et afin de favoriser les contacts entre les professeures et professeurs des 3 campus, la recommandation suivante est faite.

#### Recommandation 15:

« Que le Conseil de la FRESR, au cours d'une année académique, tienne au moins une réunion au campus de Shippagan ou au campus d'Edmundston, complémentée par une visite des installations d'enseignement et de recherche du campus concerné»

# 7. Recommandations par rapport à une stratégie de croissance des études supérieures

Outre les points déjà mentionnés dans la section 6, il est de mise que l'Université de Moncton fasse le point sur une stratégie de développement pas seulement en réponse à la présente initiative gouvernementale mais aussi en vue d'une croissance à long terme ordonnée et durable.

Il est intéressant de noter que, à la suite de l'annonce gouvernementale de sa volonté de favoriser le développement des études supérieures, la FESR a sondé en mars 2009 plusieurs unités académiques sur leur capacité maximale d'accueil dans la présente situation et leur capacité éventuelle avec un ajout de ressources. De manière intéressante, ce document préliminaire montre une capacité maximale déjà atteinte dans certains programmes sans thèse et avec thèse (e.g., études littéraires et sciences du langage) alors qu'une « élasticité » assez grande de la capacité d'accueil est observée dans un certain nombre de programmes de maîtrise avec thèse (e.g., biologie et mathématiques), pouvant même faire doubler ou tripler le nombre d'étudiants inscrits dans ceux-ci par rapport au niveau de 2008. Dans l'éventualité de ressources supplémentaires possibles, incluant l'ajout de professeures/professeurs, l'augmentation projetée du nombre d'étudiants dans plusieurs programmes est considérable. Sans pour autant donner raison à ces projections préliminaires, il existerait quand même un sentiment de confiance et d'optimisme dans les unités académiques en question quant à leur capacité de croissance en études supérieures. La pénurie de candidates et candidats étudiants qualifiés constituerait un des obstacles principaux à l'atteinte des objectifs visés par ces unités académiques.

Au-delà de ce sondage, l'Université de Moncton devra entamer une réflexion plus approfondie de sa situation, d'où la recommandation suivante.

## Recommandation 16:

« Que l'Université de Moncton procède tout de suite à une analyse approfondie de sa capacité d'accueil et de sa programmation complète aux cycles supérieurs afin de déterminer les stratégies de développement les plus appropriées et optimales pour l'institution »

Le développement envisagé des études supérieures ne doit pas se faire tout azimut, sans considérations adéquates quant aux ressources disponibles, aux axes de développement établis ou aux besoins de la société. La tentation du nombre ne doit non plus être un prétexte à la baisse des standards dans les programmes de cycles supérieurs.

#### Recommandation 17:

« Que les stratégies de développement des études supérieures tiennent compte : a) des standards élevés qui doivent être respectés, b) des axes de développement et créneaux de recherche déjà établis en recherche et en formation, c) des ressources existantes et à venir, incluant les infrastructures et les espaces physiques, d) des partenariats stratégiques actuels et en préparation, et e) des besoins en formation de la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick dans le contexte d'une société du savoir du 21e siècle »

Étant donné le peu de ressources humaines et physiques dans plusieurs unités académiques et le besoin de les mettre en commun pour obtenir des masses critiques tel que discuté plus haut, les nouveaux programmes conçus devront permettre des configurations à géométries variables permettant le regroupement multidisciplinaire et interdisciplinaire des ressources professorales et des infrastructures de recherche et de formation. En plus d'être des programmes utilisant de façon judicieuse et optimale les ressources existantes de l'Université, ils tracent aussi la voie de l'avenir de plusieurs formations universitaires aux cycles supérieurs.

Comme exemple, il existe à l'Université Concordia un programme de cycles supérieurs (M.A., M.Sc., Ph.D.) appelé SIP (Special Individualized Program) avec une cohorte d'environ 80 étudiantes et étudiants. Ce programme vise à promouvoir des approches innovatrices et multidisciplinaires, hors des existants à l'Université. Les étudiantes et étudiants du programme proposent des projets de recherche soutenus par des programmes intégrés de formation construits à partir des ressources disponibles provenant de différents départements à l'intérieur d'une faculté aussi bien que d'autres facultés de l'Université. L'University of New Brunswick offre aussi un programme semblable appelé « études interdisciplinaires » exemples de programmes interdisciplinaires fonctionnant avec l'implication de plusieurs départements peuvent être facilement trouvés ailleurs.

Nous croyons que la création de nouveaux programmes interdisciplinaires se basant sur les contributions de différentes unités académiques devrait faire partie d'une stratégie de développement qui instaurerait une nouvelle culture de collaboration inter-départementale, interfacultaire et inter-campus à l'intérieur de l'Université. Ces programmes interdisciplinaires peuvent être des programmes basés sur la recherche (e.g., maîtrise en études acadiennes) aussi bien que des programmes professionnels (e.g., maîtrise en gestion – biotechnologie).

Le processus d'approbation de ces programmes devra se faire à travers les voies normales déjà établies et le leadership de ces nouvelles initiatives pourra provenir de la FRESR soutenue par quelques joueurs-clé. L'administration de tels programmes pourra se faire avec des comités d'études supérieures interdisciplinaires (pratique courante dans les universités canadiennes) normalement rattachés à la FRESR.

Il est intéressant de noter que, dans les discussions rapportées par le Sénat académique de l'Université de Moncton, certains ont mentionné la situation de « conflit d'intérêts » dans le cas des programmes multidisciplinaires rattachés à la FESR (voir le document intitulé « La gestion des études supérieures » soumis au Sénat académique, 2009). L'argument avancé est que la FESR doit à la fois étudier et recommander les programmes au Sénat académique, ce qui la met en situation de conflit d'intérêts. Si c'était le cas, toutes les Facultés de l'Université seraient aussi en conflit d'intérêts puisque celles-ci étudient les programmes au premier cycle qui leur sont rattachés, et les recommandent au Sénat académique pour approbation. De plus, il est intéressant de remarquer que, selon la Chaire de recherche en développement durable qui a la responsabilité du programme de la maîtrise en études de l'environnement – programme rattaché à la FESR – la présente structure d'organisation fonctionne bien.

Le rattachement d'un programme interdisciplinaire à la FRESR ne devrait pas pour autant être l'unique option acceptable. Lorsqu'une Faculté autre que la FRESR s'implique de façon proactive à la création et le suivi d'un programme interdisciplinaire, le rattachement de ce programme à cette Faculté pourrait être considéré.

# Recommandation 18:

« Que l'Université de Moncton développe de nouveaux programmes interdisciplinaires de maîtrise et de doctorat se basant sur des compétences et des ressources inter-départementales, inter-facultaires et inter-campus»

### Recommandation 19:

« En reconnaissant le caractère spécifique de l'Université de Moncton, l'existence des expertises requises aux trois campus et les acquis en ressources jusqu'ici réalisés, que l'Université de Moncton développe dans les meilleurs délais une maîtrise interdisciplinaire en études acadiennes »

La recommandation 19 est faite en tenant compte des axes de développement du plan stratégique de recherche de l'Université de Moncton, et de tout l'historique concernant ce domaine d'intérêt. La Chaire de recherche en études acadiennes, l'Institut d'études acadiennes, la Chaire McCain en ethnologie acadienne, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, le Centre d'études acadiennes Anselme Chiasson ainsi que les nombreux chercheures et chercheurs dans le domaine, tant aux différents campus de l'Université de Moncton que dans les autres universités néo-brunswickoises, sont autant d'expertises et de ressources pour

appuyer efficacement un tel programme. Le moment est opportun pour mener à bien ce projet longtemps attendu.

Au niveau de l'ingénierie, le cas de la maîtrise ès sciences appliquées de l'Université de Moncton est fort intéressant. Au lieu de proposer une précise (e.g., maîtrise en génie électrique), l'Université a plutôt choisi d'avoir une maîtrise générique en sciences appliquées avec plusieurs spécialisations possibles. Avec une telle structure de programme, on pourrait en principe ajouter une nouvelle spécialisation à celles existantes, e.g, la spécialisation en mécatronique, si la combinaison des experts en mécanique et en électronique permettait une telle programmation.

Dans ce même esprit, un programme comme celui du doctorat en sciences appliquées ou en sciences de type générique avec diverses spécialisations pourrait avoir les contributions de diverses compétences en ingénierie et en sciences se trouvant à travers les trois campus de l'Université.

Avec 4 programmes actuels de doctorat principalement dans les sciences humaines, avec celui en psychologie à la croisée des sciences de la vie, des sciences et des sciences humaines, et compte tenu des développements en recherche en sciences et en sciences appliquées durant la dernière décennie, nous croyons que l'Université de Moncton serait prête à mettre sur pied un doctorat en sciences et un doctorat en sciences appliquées. Sachant que le doctorat en sciences de la vie vient d'être approuvé, nous réitérons ici notre appui à une telle démarche de l'Université de Moncton, en ajoutant qu'il serait avantageux de construire des programmes de formation principalement basés sur la recherche. Le nombre de cours exigés dans de tels programmes, à notre avis, pourrait être au maximum 3 cours de 3 crédits, exigences trouvées dans un certain nombre de programmes d'études doctorales semblables en sciences au Canada. En particulier, l'approche minimisant le nombre de cours exigés est celle adoptée par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), une université uniquement de cycles supérieurs du Québec possédant une feuille de route fort remarquable. En fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants et des disponibilités professorales, les cours peuvent être donnés sous forme de séminaires, cours en commandite ou lectures dirigées. Ces programmes pourront proposer plusieurs cheminements possibles basés sur les compétences et infrastructures existantes. Comme exemple, un doctorat ès sciences peut comporter des spécialisations disciplinaires (e.g., la physique, la chimie, la biologie, les mathématiques) aussi bien que des spécialisations interdisciplinaires (e.g., la biochimie, l'environnement, l'énergie).

## Recommandation 20:

« Que l'Université développe, dans les meilleurs délais, un nouveau programme de doctorat ès sciences appliquées et un de doctorat ès sciences de type générique. De tels programmes se baseront principalement sur la recherche et auront une structure de fonctionnement souple afin de permettre la contribution des compétences inter-départementales, inter-facultaires et inter-campus ainsi que la

définition des spécialisations disciplinaires ou interdisciplinaires rattachées à ces programmes »

Finalement, dans toute stratégie de développement des études supérieures, l'Université se doit de s'assurer de la disponibilité des ressources professorales permanentes ou en voie de la permanence dans les domaines visés.

#### Recommandation 21:

« Que l'Université de Moncton révise sa politique d'embauche et de ressources humaines afin de l'arrimer à sa stratégie de croissance des études supérieures dans les axes et les créneaux de développement établis »

# 8. Recommandations pour l'établissement d'un Vice-rectorat à la recherche

Cette partie découle des recommandations visant la restructuration de la présente FESR et l'importance accrue accordée à la recherche à l'Université de Moncton.

Plus que l'établissement d'un poste symbolique de vice-rectrice ou vice-recteur, il faudrait donner à ce poste les moyens nécessaires pour l'accomplissement de nombreuses tâches anticipées. Le cumul avec le poste de doyenne ou doyen des études supérieures reconnaît en même temps la relation organique avec la formation et la recherche aux cycles supérieurs et le besoin de ne cadres administratifs à l'Université de Moncton.

L'examen des services aux chercheures et chercheurs de l'Université démontre un manque flagrant de ressources au niveau de l'aide dans la préparation des demandes de subvention, l'appui en financement d'amorçage (seed money) des projets prometteurs, l'établissement des partenariats de recherche et la gestion de la propriété intellectuelle. Les recommandations qui suivent visent de façon réaliste à renforcer les ressources dans ces domaines.

#### Recommandation 22:

« Que le Bureau de soutien à l'innovation soit composé d'un poste de directrice ou directeur à plein temps et de trois agentes ou agents d'innovation pouvant apporter une assistance efficace tant dans les domaines des sciences humaines et sociales que dans ceux des sciences et de l'ingénierie»

### Recommendation 23:

« Que le Bureau de soutien à l'Innovation se donne un mandat clair et explicite d'aide à la recherche de financement, de mise sur pied des collaborations de recherche, de montage de partenariats et de consortium de recherche avec les secteurs public et privé, de négociation de conditions de projets et d'entente de collaboration, d'information sur les applications industrielles des travaux de

recherche, de valorisation de l'innovation sociale, et de la promotion de l'offre d'exploitation des brevets de l'Université »

#### Recommandation 24:

« Que le Vice-rectorat à la recherche dispose d'un budget interne d'aide à la recherche d'au moins 500 000\$ par année. Ce fonds servira principalement à appuyer les projets d'établissement de nouveaux chercheures et chercheurs, les projets prometteurs pouvant être ultérieurement financés par les grands conseils ou d'autres organismes de subvention, la formation des équipes émergentes et les mises de fonds de contrepartie parfois exigées dans des programmes externes de financement, en particulier ceux impliquant des partenariats multiples »

Il faudrait surtout éviter d'utiliser un tel fonds dans le financement récurrent de projets ne pouvant pas obtenir du financement externe ou ayant peu de portée.

La grandeur du fonds tient compte des subventions totales obtenues par l'Université de Moncton des agences de subvention et du nombre de chercheures et chercheurs des trois campus de l'Université. Un tel fonds existe dans d'autres universités canadiennes, jouant un rôle important pour maintenir et stimuler la recherche, et donner le coup de pouce nécessaire aux chercheures et chercheurs des institutions impliquées dans leur quête de financement important extérieur.

Par rapport aux études supérieures, ce fonds aidera à maintenir et à développer les capacités de recherche pour la direction de thèse. Son effet de levier serait déterminant en vue d'une augmentation des activités au niveau des cycles supérieurs.

9. Recommandations par rapport aux liens de travail avec le Conseil des études supérieures et la recherche du Nouveau-Brunswick (CESRNB) et l'École d'études supérieures anglophone du Nouveau-Brunswick (ESANB), et aux collaborations inter-institutions en général

Dans le rapport préliminaire remis par la consultante responsable de l'étude pour la mise sur pied d'une École d'études supérieures anglophone du Nouveau-Brunswick (ESANB), une structure de consortium entre les trois universités anglophones et d'autres partenaires de la province a été proposée (Graduate School of New Brunswick (Anglophone)). Le Conseil exécutif d'une telle école comprendrait des représentantes ou représentants des institutions suivantes : University of New Brunswick (UNB), University of New Brunswick – St John (UNBSJ), Mount Allison University, St Thomas University, et une institution parmi les partenaires potentiels (Huntsman Marine, Biological Station, the New Brunswick Museum, King's Landing, the College of Art and Design, etc.). La doyenne ou le doyen des études supérieures de l'Université de Moncton et la directrice ou le directeur de la bibliothèque de UNB seraient des membres invités aux réunions du Conseil.

Le Conseil exécutif de la Graduate School of New Brunswick (Anglophone) ou École d'études supérieures anglophone du Nouveau-Brunswick (ESANB), selon le rapport préliminaire, aura la responsabilité de<sup>12</sup>:

- Veiller aux orientations académiques et opérationnelles de l'ESANB (incluant les allocations d'assistanat d'enseignement, les allocations de dégagement pour l'enseignement aux études supérieures et les autres fonds opérationnels se rapportant au consortium);
- Coordonner les questions relatives aux relations publiques et au recrutement et superviser le fonctionnement du site Web, par l'entremise de la coordonnatrice ou du coordonnateur administratif;
- Maintenir la communication avec l'École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick;
- Coordonner les activités des comités de nomination de l'ESANB (un pour les disciplines du CRSNG, un pour les disciplines du CRSH et un pour les disciplines des IRSC) et agir comme comité d'appel des décisions des comités de nomination;
- Assurer la liaison avec les registraires au sein de l'ESANB pour les questions relatives aux attestations d'études, aux transferts de crédits, etc.;
- Par l'entremise du coordonnateur administratif, assurer le monitoring du programme de mobilité étudiante aux cycles supérieurs;
- En collaboration avec les disciplines universitaires (unités académiques de cycles supérieurs), voir à l'élaboration de nouveaux programmes de cycles supérieurs, de programmes conjoints et de programmes jumelés au sein du consortium de l'ESANB et assurer la liaison avec l'École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick, s'il y a lieu;
- Être les défenseurs et les porte-parole publics de la recherche et des études supérieures pour l'ESANB;
- Évaluer le rendement et les activités de la coordonnatrice ou du coordonnateur administratif de l'ESANB.

Dans le contexte du présent rapport, l'École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick est la Faculté-réseau des études supérieures de l'Université de Moncton.

L'ESANB servirait à coordonner les efforts des universités anglophones et de leurs partenaires dans le but de promouvoir les collaborations inter-institutionnelles et la mise en commun des ressources. Parmi les fonctions énumérées, celles reliées à l'affectation aux études supérieures (via les comités de nomination mentionnés cihaut) et l'élaboration des programmes co-offerts par plusieurs universités retiennent notre attention. En effet, si les processus mis en place sont bons entre les institutions anglophones, ils devront être aussi applicables aux partenaires potentiels francophones. Il s'agit de voir si de tels processus, à travers la nouvelle ESANB, seraient plus efficaces et plus prometteurs que ceux que l'Université de Moncton pourrait entamer sur une base individuelle avec une institution donnée.

Il va de soi que la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche de l'Université de Moncton assume le rôle de l'homologue de l'ESANB dans la province

et qu'il n'y a aucune nécessité de créer une autre structure parallèle à celle de la FRESR. Toutefois, il serait bon d'élargir la collaboration avec les partenaires potentiels, et c'est pourquoi la recommandation suivante est faite.

#### Recommandation 25:

« Qu'un Conseil consultatif de la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche soit créé pour conseiller la Faculté sur toutes questions reliées aux études supérieures et à la recherche. Ce Conseil aura des représentations de la part des partenaires de l'Université de Moncton en la matière (institutions de recherche, collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, industries, organisations sociales, gouvernement, École d'études supérieures anglophone) »

Un tel Conseil se réunirait deux fois par année. Il sera présidé par un des membres du Conseil élu pour un mandat de deux ans. Il veillera en particulier à ce que la FRESR accomplisse bien son mandat de collaboration avec ses divers partenaires et proposera des pistes à suivre pour une constante amélioration des études supérieures et de la recherche.

Quant aux relations avec le Conseil des études supérieures et la recherche du Nouveau-Brunswick (CESRNB), la FRERS maintiendra une communication constante avec le Conseil, l'informant des activités de la Faculté et sollicitant des avis pour la bonne marche des activités d'études supérieures et de la recherche. La FRESR aura aussi l'occasion de faire valoir ses points de vue au CESRNB pour contribuer à l'établissement de politiques d'appui gouvernemental aux études supérieures et à la recherche. En fonction du rôle et des responsabilités que le gouvernement aime bien confier au CESRNB dans le futur, la FRERS aura à définir davantage ses relations de travail avec ce Conseil.

Par rapport à la collaboration avec les institutions partenaires du Nouveau-Brunswick, les recommandations suivantes sont faites.

#### Recommandation 26:

« Que la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche de l'Université de Moncton entame dans les meilleurs délais des discussions avec les universités, les collèges communautaires ainsi que d'autres institutions du Nouveau-Brunswick pour identifier les domaines et les modes de collaboration les plus prometteurs et implanter dès que possible des projets pilote de coopération »

#### Recommandation 27:

« Que, dans les démarches d'établissement des collaborations avec les établissements du Nouveau-Brunswick, une attention particulière soit portée à la question de l'affectation aux études supérieures pouvant permettre l'adoption d'une politique commune facilitant la mobilité professorale et étudiante à travers la province, au-delà des barrières linguistiques et culturelles »

Afin de compléter cette section, en tenant compte des discussions faites auparavant par rapport au Québec et les partenaires internationaux, nous formulons la recommandation suivante.

#### Recommandation 28:

« Que la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche révise en profondeur ses collaborations avec le Québec et les autres provinces canadiennes ainsi que les autres pays, afin de commencer une nouvelle approche mettant à profit les collaborations inter-institutions à ce niveau »

# 10. Recommandations pour un programme provincial de financement des études de cycles supérieurs

D'entrée de jeu, il est important de souligner que l'établissement d'un programme provincial de bourses est une condition sine qua non pour le succès de la présente initiative gouvernementale. Sans un investissement substantiel de la part du gouvernement, les efforts, les plus intenses et les plus concertés qui soient, des institutions néo-brunswickoises risquent de ne pas aboutir. La formation aux études supérieures est un domaine qui s'est accru de façon considérable dans la dernière décennie avec plusieurs gouvernements nationaux et régionaux (des provinces ou des états) qui l'ont identifié comme étant une priorité de développement.

Un des exemples les plus éloquants sur le plan provincial au Canada est celui de l'Ontario. En 2005, reconnaissant l'érosion passée des investissements ontariens dans la formation postsecondaire et l'importance accrue du capital humain dans le développement sociétal, le rapport Rae13 recommandait une augmentation substantielle des études supérieures dans la province. Avec un plan intitulé Reaching Higher Plan for Postsecondary Education annonce dans la même année, le gouvernement ontarien s'est alors proposé de croître les études supérieures de 12000 étudiantes et étudiants à plein temps en 2007-2008 et de 14000 étudiantes et étudiants en 2009-2010. Ceci représente une augmentation de 40% du nombre d'étudiantes et d'étudiants de cycles supérieurs à plein temps en Ontario par rapport au bilan de 2004. De façon conséquente, le gouvernement ontarien a depuis investi de façon considérable dans le financement des universités, requérant chacune d'elles de soumettre des plans de développement des études de cycles supérieurs. Un budget de fonctionnement est alors octroyé à l'université concernée pour lui permettre l'atteinte des objectifs visés. Le niveau d'investissement total pour les études supérieures en Ontario atteint les 220 millions de dollars annuellement.

Au Québec, la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*<sup>14</sup> publiée en 2001 a été un jalon historique dans la transformation des organismes de subvention du Québec de ce temps (le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche – FCAR, le Conseil québécois de la recherche sociale – CQRS, et le Fonds de recherche en santé du Québec – FRSQ) en trois fonds de base importants avec des mandats élargis appuyant la recherche et la formation aux cycles supérieurs dans la province.

Ces trois fonds sont maintenant le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ). Ils constituent des répliques aux grands conseils du Canada, notamment le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du levier pour le Québec est largement reconnu. À eux seuls, ces trois fonds du Québec offrent des bourses de cycles supérieurs d'une valeur totale d'environ 43 millions de dollars¹5. En plus, il faudrait compter le financement des étudiantes et étudiants aux études supérieures fourni par de nombreux consortiums de recherche thématique au Québec (e.g., NanoQuébec, Prompt, Génome Québec, CRIAQ, etc.).

Les cas de l'Ontario et du Québec sont cités car ces deux provinces sont des pôles d'attraction pour les étudiantes et étudiants du Nouveau-Brunswick intéressés aux études supérieures, en particulier les étudiantes et étudiants francophones. Un volet de bourse du FQRNT s'intitule en effet « bourses pour la francophonie canadienne », visant des étudiantes et étudiants des minorités francophones hors-Québec. Les étudiantes et étudiants néo-brunswickois sont aussi admissibles aux BESO (Bourses d'études supérieures de l'Ontario), lesquelles représentent environ 15 000\$.

À notre avis, c'est seulement en offrant des conditions d'études supérieures largement améliorées avec des bourses compétitives que le Nouveau-Brunswick puisse réussir à retenir ses étudiantes et étudiants pour les études de cycles supérieurs. De plus, une grande source d'étudiantes et d'étudiants de cycles supérieurs est la population étudiante internationale. À ce chapitre, le Québec offre aussi des exemptions de droits pays de la francophonie internationale, ce qui crée un avantage certain pour cette province sur le plan du recrutement étudiant international.

D'autre part, l'examen des statistiques de bourses d'études supérieures des grands conseils du Canada obtenues par les étudiantes et étudiants du Nouveau-Brunswick révèle un portrait plutôt peu encourageant. En effet, avec une population étudiante universitaire de 2,2% au niveau du Canada (correspondant approximativement au pourcentage de la population du Nouveau-Brunswick au Canada), le Nouveau-Brunswick a seulement 1,7% de l'effectif étudiant national à la maîtrise et 1,1% au doctorat. Les bourses nationales obtenues par les étudiantes et étudiants de cycles supérieurs du Nouveau-Brunswick, respectivement aux CRSH, CRSNG et IRSC, sont de 1,2%, 1,4% et 0,3% de la totalité des bourses¹6. La province, maheureusement, est loin d'avoir sa quote part de bourses des grands conseils.

Ce constat, ainsi que la reconnaissance d'une compétition vive au niveau du Canada, et en particulier au Québec et en Ontario, nous amène à conclure sur la nécessité d'un investissement de taille en études supérieures au Nouveau-Brunswick. Sur le plan de l'investissement per capita, et en considérant que l'Ontario a une population 17,3 fois plus grande que celle du Nouveau-Brunswick, un financement des études supérieures équivalent au Nouveau-Brunswick serait d'environ 12,7 millions de dollars par année.

En revenant cependant à l'objectif établi par le Nouveau-Brunswick d'une augmentation d'environ 40% de l'effectif étudiant en 3 ans, nous croyons qu'il serait plus avantageux de circonscrire cette augmentation aux étudiantes et étudiants à plein temps car ce sont ceux-ci qui apportent le plus sur le plan de la recherche et celui de la vie étudiante sur les campus. Du côté francophone, l'Université de Moncton compte actuellement environ 445 étudiantes et étudiants à plein temps aux cycles supérieurs dont une cinquantaine au niveau du doctorat. En projetant une augmentation annuelle de 50 étudiantes et étudiants à la maîtrise et une de 10 étudiantes et étudiants au doctorat, et en supposant un financement de la maîtrise pour une durée de 2 ans à 15 000\$ par an, et un financement du doctorat pour une durée de 4 ans à 20 000\$ par an, nous faisons la recommandation suivante.

### Recommandation 29:

« Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick investisse, durant une période initiale de 4 ans avant une révision à la hausse, dans une augmentation annuelle de 60 inscriptions aux cycles supérieurs à l'Université de Moncton, dont 50 à la maîtrise et 10 au doctorat, avec un programme de bourses d'études supérieures atteignant un niveau récurrent de 2,3 millions de dollars par année »

À notre avis, la recommandation ci-haut est raisonnable et nécessaire, tenant compte de la situation actuelle de l'Université de Moncton et de sa capacité de développement avec des moyens adéquats à sa disposition, dont le niveau d'investissement indiqué en bourses d'études supérieures. Ce niveau d'investissement exigera évidemment une planification stratégique de l'Université de Moncton avec des objectifs visés dans ses divers programmes de cycles supérieures et un engagement institutionnel clair envers les études supérieures et la recherche.

Dans l'éventualité où le Nouveau-Brunswick consent à adopter une politique beaucoup plus proactive pour le financement des études supérieures, allant jusqu'à atteindre le niveau per capita de l'Ontario, par exemple, l'Université de Moncton devra s'organiser en conséquence pour rencontrer les objectifs établis dans un tel scénario. La recommandation ci-haut est faite dans une optique d'investissement minimal pouvant créer un impact significatif pour déclencher des changements dans le sens souhaité. Ce niveau d'investissement devra être révisé à la hausse après une période initiale transitoire de 4 ans. À un tel moment, le nombre des bourses sera plus élevé et le rapport entre les bourses de maîtrise et les bourses doctorales devra changer en faveur de ces dernières.

En relation avec la recommandation 29, nous recommandons également un programme d'appui aux assistanats d'enseignement, rendant possible une bonification du revenu de l'étudiante ou de l'étudiant concerné tout en lui procurant une expérience d'enseignement valable. En comptant environ 60 bourses d'assistanat d'enseignement par année à 3 000\$, le montant d'investissement annuel durant les 4 prochaines années sera de 180 000\$.

### Recommandation 30:

« Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick investisse dans un programme de financement de bourses d'assistanat d'enseignement pour l'Université de Moncton à un niveau annuel de 180 000\$ »

En reconnaissant les besoins occasionnés par un tel développement des études supérieures, les recommandations suivantes sont formulées. Ces recommandations s'appliquent à l'ensemble des universités du Nouveau-Brunswick.

### Recommandation 31:

« Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie le développement des études supérieures avec un programme de financement pour la collaboration institutionnelle, notamment pour l'élaboration des programmes co-offerts par les institutions partenaires, l'enseignement et la direction de thèse inter-campus, la mobilité étudiante et l'utilisation des installations de recherche hors campus »

### Recommandation 32:

« Que les besoins en enseignement et en d'autres activités d'études supérieures à distance soient bien évalués par les universités et les instances gouvernementales du Nouveau-Brunswick et que des investissements soient faits pour rendre les infrastructures de communications aussi adéquates que possibles »

### Recommandation 33:

« Que les besoins en ressources de bibliothèque et en espaces de travail pour les étudiantes et étudiants de cycles supérieurs soient bien évalués par les universités et les instances gouvernementales du Nouveau-Brunswick, et que des investissements soient faits pour faciliter l'augmentation visée des études supérieures »

Avec des investissements de l'envergure citée, nous croyons que le Nouveau-Brunswick deviendra compétitif sur le plan national aussi bien qu'international, et des efforts de recrutement devront se faire pour attirer d'autres provinces canadiennes et d'autres pays.

### Recommandation 34:

« Afin d'épauler les universités néo-brunswick oises dans leurs efforts de recrutement étudiant, que le gouvernement du Nouveau-Brunswick publicise largement, au niveau national aussi bien d'investissement dans l'essor des études de cycles supérieurs au Nouveau-Brunswick, soulignant aussi les divers avantages institutions »

### 11. Recommandations pour des programmes provinciaux de soutien à la recherche

Sans pour autant dépasser notre mandat, des remarques seront faites dans cette section sur la nécessité des programmes d'appui à la recherche au Nouveau-Brunswick car, à notre avis, le développement des études supérieures devra se faire parallèlement avec un développement de la recherche au Nouveau-Brunswick, sans quoi il n'y aura pas de pérennité dans les activités aux cycles supérieurs.

En soulignant qu'il y a eu une nette amélioration dans les dépenses totales consacrées à la R&D au Nouveau-Brunswick dans la dernière décennie, passant d'un niveau de 0,7% du PIB provincial en 2001 à un de 1,2% en 2007, force est pour nous de constater que ces dépenses provinciales en matière de recherche et de développement restent largement inférieures à celles au niveau national (1,9% du PIB canadien). Les deux autres provinces des maritimes, soient l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, ont des niveaux respectifs de 1,3 et 1,5% du PIB provincial. Sur le plan national, ce sont le Québec et l'Ontario qui mènent avec des taux respectifs de 2,6 et 2,3% (Ref.17).

Toujours selon une analyse faite récemment pour le Nouveau-Brunswick¹6, les universités de la province, dans la période de 2006 à 2008, rapportent 1,5% des subventions totales du CRSNG avec une moyenne de subvention d'environ 80% de la moyenne nationale. Avec le CRSH, les subventions des universités du Nouveau-Brunswick représentent 1,6% de la totalité des subventions du Conseil, n'atteignant que 72% du potentiel *per capita* de la province. Ces chiffres confirment, une fois de plus, la nécessité d'avoir des programmes provinciaux d'appui à la recherche à des niveaux significatifs pour créer un effet de levier dans l'obtention des financements fédéraux. À ce titre, le rôle bénéfique des trois fonds du Québec a été largement démontré, faisant de cette province un des plus grands bénéficiaires des fonds de recherche nationaux. En effet, les chercheures et chercheurs du Québec sont allés chercher 32% des sommes disponibles au fédéral en 2003, une proportion impressionnante compte tenu du poids démographique de 24% de cette province.

En examinant la performance en recherche des provinces canadiennes ainsi que celle de divers pays en général, une remarque importante s'impose. Plus la province ou le pays est petit, plus l'effet de taille se fait sentir. À une échelle plus petite, les économies d'échelle s'estompent et ce n'est pas un hasard si les pays comme l'Israël, la Finlande, le Danemark, la Suisse, la Suède et le Singapour choisissent d'investir de façon massive dans les dépenses totales de R&D, atteignant un niveau de presque 4,5% du PIB dans le cas d'Israël! Ces pays, grâce à leur engagement en recherche, sont largement reconnus comme des leaders mondiaux en innovation.

Il ne serait pas cependant réaliste de s'attendre à une augmentation démesurée au Nouveau-Brunswick sans tenir compte des moyens économiques et financiers disponibles. Pourtant, on ne peut pas ignorer l'effet de taille mentionné, et un maximum d'effort devrait être déployé pour augmenter les investissements en recherche et en développement dans la province.

En remarquant finalement que le Nouveau-Brunswick aura avantage à regrouper ses organismes de subvention existants, notamment la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, la Fondation de recherche en santé du Nouveau-Brunswick ainsi que les fonds d'aide de certains ministères, et en tenant compte des considérations faites précédemment, les recommandations suivantes sont formulées.

### Recommandation 35:

« Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick crée un fonds unique pour le soutien de la recherche avec trois volets de financement, soient les arts et les sciences humaines, les sciences et l'ingénierie, et la santé »

Un tel fonds sera la réplique du Nouveau-Brunswick aux trois grands conseils du Canada et fournira un effet de levier important pour l'obtention des fonds fédéraux de recherche. Il aidera aussi à développer une nouvelle génération de chercheures et chercheurs compétitifs sur le plan national et international.

Pour l'implantation progressive de ce fonds, la recommandation suivante est faite.

### Recommandation 36:

« Qu'un plan d'investissement progressif soit mis en place pour permettre au Nouveau-Brunswick d'atteindre dans trois ans un niveau d'au moins 20 millions de dollars par année pour le fonds provincial d'appui à la recherche »

En attendant une politique plus cohérente et complète de la recherche au Nouveau-Brunswick, la mise en application des recommandations 35 et 36, à notre avis, propulsera la création et l'innovation dans la province à un niveau largement plus élevé que celui connu actuellement. Ce développement, il va sans dire, servira à alimenter celui recherché en études supérieures, assurant sa pérennité.

### 12. Conclusion

Après avoir brossé un tableau des études supérieures au Nouveau-Brunswick, en particulier celui se rapportant à l'Université de Moncton, le présent rapport discute de la proposition gouvernementale d'accélérer le développement des études de cycles supérieurs dans la province, des obstacles possibles à un tel développement et des limites de la présente structure de la Faculté des études supérieures et de la recherche dans le contexte de collaboration étendue et de mise en commun des ressources inter-campus et inter-institutions à travers toute la province.

La consultation assez large entreprise avec différents intervenantes et intervenants nous a permis d'identifier les obstacles majeurs rencontres mais en même temps, les nouvelles opportunités de collaboration à plusieurs niveaux, notamment à l'intérieur de l'Université même (à travers ses trois campus), et avec les universités, les collèges communautaires et les établissements ou organisations de recherche du Nouveau-Brunswick. Le Québec, à cause de sa spécificité francophone et sa proximité, présente

aussi des potentiels de collaboration, mais l'on ne saurait négliger pour autant la collaboration internationale.

Afin de réaliser ce plan de développement des études supérieures tout en mettant en commun les ressources inter-campus et inter-institutions, une structure de Facultéréseau des études supérieures et de la recherche a été proposée avec des recommandations sur des modalités de fonctionnement facilitant les collaborations souhaitées. Réalisant que le développement des études supérieures ne pourra se faire sans un développement parallèle de la recherche, un vice-rectorat à la recherche est en même temps proposé avec une structure de support appropriée.

La nécessité d'un investissement majeur de la province dans un programme de bourses d'études de cycles supérieurs et d'autres appuis aux études supérieures et à la recherche a été largement explicitée dans nos recommandations. Enfin, pour compléter le portrait et souligner le lien inextricable entre la recherche et les études supérieures, des recommandations sont aussi faites par rapport à un fonds provincial d'aide à la recherche.

### Références

- 1. « Plan d'action pour l'éducation postsecondaire : Être inspiré. Être prêt. Être meilleur. Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick », publication du Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2008).
- 2. « Document-cadre de la Faculté des études supérieures et de la recherche », Université de Moncton (1996).
- 3. Données fournies par la Faculté des études supérieures et de la recherche, Université de Moncton.
- 4. « Governing Framework for Graduate Studies », Queen's University (2009).
- 5. Le site Internet Trans-Tech du réseau des centres collégiaux de tranfert de technologie peut être consulté : <a href="http://www.reseautranstech.qc.ca/">http://www.reseautranstech.qc.ca/</a>
- 6. Voir, par exemple, M.-L. Kearney, "The Role of Post-Graduate Education in Research Systems", UNESCO Forum 2008.
- 7. « Programmes offerts en partenariat dans les établissements universitaires du Québec » de la Conférence des recteurs et principaux du Québec CREPUQ (juillet 2009).
- 8. Voir, par exemple, l'Inter University Doctoral Consortium, Graduate School New Brunswick, Rutgers, The State University of New Jersey (nos remerciements à Mme Gwen Davies, pour nous avoir signalé cet exemple). Voir aussi les exemples de collaborations et programmes inter-campus de l'Université de Californie : <a href="http://www.ucop.edu/acadinit/iapif/iapif.html">http://www.ucop.edu/acadinit/iapif/iapif.html</a>
- 9. Voir, par exemple, le site Internet de la Commission européenne : <a href="http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc72\_en.htm">http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc72\_en.htm</a>
- 10. Memorial University administre aussi un fonds semblable pour encourager la collaboration entre ses campus.
- 11. Voir, par exemple, « La politique en matière d'habilitation à la direction et la codirection des travaux étudiants conduisant à la réalisation d'un mémoire ou d'une thèse », Université de Sherbrooke.

- 12. La traduction originale du texte anglais du rapport préliminaire de la consultante Gwen Davies a été faite par une compagnie retenue par le Conseil des études supérieures et de la recherche du Nouveau-Brunswick. Nous y avons apporté quelques modifications.
- 13. Bob Rae, "Ontario: A Leader in Learning Report and Recommendations", publication du gouvernement de l'Ontario (2005).
- 14. « La politique québécoise de la science et de l'innovation, Savoir changer le monde », Ministère de la recherche, de la science et de la technologie, gouvernement du Québec (2001).
- 15. Selon les rapports annuels de 2008, le FQRSC, le FQRNT et le FRSQ offrent respectivement 16,4, 13,1, 13,5 millions de dollars en bourses d'études supérieures. On peut consulter les sites Internet respectifs de ces fonds :

http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/fr/accueil.php

http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/

http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/index.shtml

- 16. Données compilées par Hal Innovation Policy Economics pour le Conseil des études supérieures et de la recherche du Nouveau-Brunswick.
- 17. Statistiques Canada, Décembre 2009.

Annexe A: Mandat de l'étude

Annexe B : Données et documentation de l'Université de Moncton

<u>Annexe C</u>: Rencontres de consultation aux trois campus de l'Université de Moncton

<u>Annexe D</u>: Liste des personnes ayant soumis un avis écrit ou ayant échangé sur des points spécifiques avec l'auteur de ce rapport

Annexe E: Recommandations du rapport

### **ANNEXE A**

### Mandat de l'étude

### ÉTUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ÉCOLE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES FRANCOPHONE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

### MINISTÈRE DE L'EDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL

### 1.0 BUT

Le but principal de l'étude est de développer un plan détaillé devant permettre la mise en place de l'École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick. Plus spécifiquement, l'étude devra proposer une structure et un mode de fonctionnement de cette école tenant compte des structures existantes et respectant l'autonomie de fonctionnement des institutions postsecondaires concernées ainsi que le principe de dualité linguistique et le cadre légal entourant les langues officielles au Nouveau-Brunswick.

Le consultant débutera ses consultations auprès des personnes clés au cours de l'été 2009, commençant en juillet. Une révision de la documentation pertinente devra également avoir lieu au même moment. Suite à l'analyse des informations et données recueillies, un rapport final intitulé Étude pour la mise en place d'une École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick sera rédigé et déposé par le consultant au plus tard le 30 octobre 2009. Toute l'information sera produite en français.

### 2.0 CONTEXTE

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a élaboré un plan d'action pour l'éducation postsecondaire : Être inspiré. Être prêt. Être meilleur. Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Rendu public en juin 2008, ce plan d'action contient 33 différentes mesures touchant plusieurs aspects de la formation postsecondaire, allant du financement des études supérieures et de l'endettement étudiant à la transformation du réseau des collèges communautaires et à la collaboration accrue entre les institutions postsecondaires de la province.

Des mesures proposées, on en compte deux (mesures 8 et 9) qui adressent directement la recherche et les études supérieures. Dans un premier temps, on désire augmenter le nombre d'étudiants dans les programmes de deuxième et troisième cycle dans les universités publiques du Nouveau-Brunswick pour le faire passer de 2 145 à 3 000 d'ici trois ans. De cette augmentation, au moins 450 devraient provenir des programmes de doctorat. Deuxièmement, on vise à établir un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études de deuxième et troisième cycles et la

recherche. Ce conseil, mené par l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick, miserait sur les ressources existantes afin de développer les deuxième et troisième cycles aussi bien en quantité qu'en qualité. Sa mission serait de favoriser la collaboration entre les quatre universités publiques en établissant des réseaux de recherche et des centres d'excellence dans toute la province, en facilitant les nominations du corps professoral entre les différents établissements et en fournissant un financement pour les initiatives de recherche axées sur la collaboration. Plus particulièrement, Le conseil appuierait la mise en place de deux écoles d'études supérieures, soit une école anglophone dirigée par l'Université du Nouveau-Brunswick et une école francophone dirigée par l'Université de Moncton.

### 3.0 OBJECTIFS

- Développer un plan détaillé pour la mise en place de l'École d'études supérieures francophones du Nouveau-Brunswick;
- Proposer une structure et un mode de fonctionnement de l'École;
- Dresser un portrait des ressources humaines et physiques pertinentes des trois campus de l'Université de Moncton et des centres et instituts affiliés;
- Identifier les contraintes actuelles à l'augmentation du nombre d'étudiants de deuxième et troisième cycles;
- Évaluer les modèles existants de collaboration au niveau des études supérieures;
- Évaluer les limites de la structure actuelle de la Faculté des études supérieures et de la recherche;
- Évaluer les contraintes actuelles associées aux ententes collectives;
- Évaluer l'impact de la mise en place d'une École provinciale sur les programmes et structures actuelles de l'Université de Moncton;
- Identifier et évaluer la pertinence des modèles de collaboration intercampus existant dans la livraison de programme d'études supérieures, particulièrement celui existant entre l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint-Jean.
- Identifier les domaines de collaboration possibles avec l'École des études supérieures anglophone;
- Faire des recommandations touchant:
  - o l'admission aux études supérieures

- o la nomination des professeurs aux études supérieures
- o le fonctionnement des Comités des études supérieures et le choix du directeur
- o les considérations financières (partage des revenus et coûts et ressources additionnelles requises).

### **ANNEXE B**

### DONNÉES ET DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (gracieusement fournies par la Faculté des études supérieures et de la recherche, Université de Moncton)

### Statistiques des 3 (ou 5) dernières années

- 1. Subventions externes pour la recherche
- 2. Contrats de recherche et de développement
- 3. Pourcentage de professeurs ayant une subvention externe (par campus)
- 4. Ressources internes pour la recherche (subventions de la FESR, subventions externes gérées par la FESR, etc.)
- 5. Nombre d'étudiants de 2e cycle et leur répartition
- 6. Nombre d'étudiants de 3e cycle et leur répartition
- 7. Nombre de finissants de 2e cycle
- 8. Nombre de finissants de 3e cycle
- 9. Bourses d'études de cycles supérieurs de l'UdeM (nombre, montant des bourses)
- 10. Bourses d'études de cycles supérieurs de l'externe (nombre, montant des bourses, agence d'octroi)

### Données et documentation recherchées (année la plus récente ou en cours)

- 1. Liste des programmes de 2e cycle (actuels et en préparation)
- 2. Liste des programmes de 3e cycle (actuels et en préparation)
- 3. Rapports annuels des unités académiques (en particulier, les rapports de recherche)
- 4. Plan stratégique de la recherche : les grands axes de développement
- 5. Liste des chaires de recherche
- 6. Liste des centres et instituts de recherche
- 7. Liste des professeurs (et leur affiliation) avec des dégrèvements pour la recherche
- 8. Liste des professeurs associés (et leur affiliation)
- 9. Liste des chercheurs post-doctoraux
- 10. Liste des titulaires de subvention externe (agences et montants)
- 11. Liste des professeurs actifs en recherche (avec ou sans subvention de recherche externe)
- 12. Infrastructures majeures de recherche
- 13. Liste des partenaires et associés de recherche (externes de l'UdeM)
- 14. Ententes majeures de recherche avec des partenaires externes
- 15. Ententes de formation conjointe (de cycles supérieurs) avec d'autres universités
- 16. Fonds de dotation pour les bourses de cycles supérieurs

### **ANNEXE C**

RENCONTRES DE CONSULTATION AUX TROIS CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE MONCTON

OBJET : ÉCOLE FRANCOPHONE D'ETUDES SUPERIEURES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

### 1. RENCONTRES AU CAMPUS DE MONCTON

Horaire des rencontres

Le 14 octobre

Local 302, Faculté de droit, pavillon Adrien-J.-Cormier

13 h 30 – 14 h : Rencontre avec la doyenne et la vice-doyenne de la Faculté des

études supérieures et de la recherche (FESR)

14 h 15 - 16 h 15: Rencontre avec le Conseil de la FESR

16 h 30 – 18 h : Rencontre avec les étudiantes et étudiants de cycles supérieurs

Le 15 octobre – Salle 136 A&B, pavillon Léopold-Taillon

9 h - 11 h : Rencontre avec les

chercheures/chercheurs/directrices/directeurs de thèse

(y compris les chaires/centres/instituts/groupes de recherche de l'UdeM) et les représentants de l'Association des professeures et professeurs et des bibliothécaires de l'Université de Moncton

11 h 15 - 12 h 15 : Rencontre avec la Réunion des doyennes et doyens

Pause

13 h 30 -15 h 30: Rencontre avec la direction des départements et la direction des

comités d'études supérieures (CES)

15 h 45 - 16 h 45 : Rencontre avec les intervenants de la communauté de recherche

à l'extérieur de l'Université de Moncton

17 h - 18 h : Rencontre avec le Service de recrutement

2. RENCONTRES AU CAMPUS DE SHIPPAGAN

<u>Le 16 octobre 2009</u>

### Horaire des rencontres

8:30 - 10:00:

Rencontre avec la vice-rectrice et le doyen des études

10:15 - 12:15:

Rencontre avec les membres du corps professoral de Shippagan (y compris ceux de Bathurst, par vidéoconférence). Des étudiantes et étudiants sont également invités (étudiantes et

étudiants de cycles supérieurs et étudiantes et étudiants

potentiels)

### Pause et lunch

Rencontre avec le directeur de l'Institut des zones câtières, le directeur de recherche et la directrice des laboratoires de l'Institut.

Visite de l'Institut des zones côtières et d'autres unités de recherche.

### 3. RENCONTRES AU CAMPUS D'EDMUNDSTON

### Le 23 octobre 2009

### Horaire des rencontres

8 :30 – 9 :00 :	Accueil par le vice-recteur et visite des nouvelles installations du Pavillon Simon-Larouche
9:00 – 9:45:	Rencontre avec le vice-recteur, le doyen des études et le doyen de la Faculté de foresterie
10 :00 - 11 :45 :	Rencontre avec les membres du corps professoral du Décanat des études et de la Faculté de foresterie
11 :45 - 12 :15 :	Rencontre avec les étudiantes et étudiants de cycles supérieurs
12:15 - 13-15:	Repas en compagnie des chercheures et des chercheurs
13 :15 - 14 :15 :	Rencontre avec les partenaires régionaux dans le domaine de la recherche
14 :15 - 15 :15 :	Visite des installations de recherche : (a) laboratoire de psychologie, (b) Faculté de foresterie
15 :15 - 15 :30 :	Bilan de la journée avec le vice-recteur

### ANNEXE D

### Liste des personnes ayant soumis un avis écrit ou ayant échangé sur des points spécifiques avec l'auteur de ce rapport

- 1. M. Claude Asselin, Vice-doyen aux études supérieures, Faculté de médecine, Université de Sherbrooke
- 2. M. Edmund Biden, Doyen, École des études supérieures, University of New Brunswick
- 3. Mme Nancy Black, Professeure de génie industriel, Présidente, Association canadienne d'ergonomie - région atlantique, Faculté d'ingénierie, Université de Moncton
- 4. M. Andrew Boghen, Professeur de biologie et ancien doyen de la FESR/Vice-recteur adjoint à la recherche, Université de Moncton
- 5. M. Neil Boucher, Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Université de Moncton
- 6. M. Charles Bourque, Ancien doyen de la Faculté des sciences, Université de Moncton
- 7. M. Jacques-Paul Couturier, Doyen des études, Campus d'Edmundston, Université de Moncton
- 8. Mme Gwen Davies, Professeure émérile et ancienne doyenne des études supérieures, University of New Brunswick, consultante pour l'étude sur la mise en place d'une École des études supérieures anglophone du Nouveau-Brunswick
- 9. M. Don Desserud, Vice-doyen aux études supérieures, University of New Brunswick Saint John
- 10. M. Yahia Djaoued, Professeur de chimie, Campus de Shippagan, Université de Moncton
- 11. Mme Lise Dubois, Doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche et Vice-rectrice adjointe à la recherche, Université de Moncton
- 12. M. Yves Gagnon, Titulaire de la Chaire K.C. Irving en développement durable, Université de Moncton
- 13. M. Roger Gervais, Vice-président, Recherche, Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick
- 14. M. Gastien Godin, Directeur général, Institut de recherche sur les zones côtières, Shippagan
- 15. Mme Renée Guimond-Plourde, Professeure, kinésiologie et récréologie, Campus d'Edmundston, Université de Moncton
- 16. M. Réjean Hall, Professeur d'ingénierie et directeur du Bureau de soutien à l'innovation, Université de Moncton
- 17. M. Christophe Jankowski, Professeur associé de chimie et ancien doyen de la FESR, Université de Moncton
- 18. M. Edgar Robichaud, Doyen des études, Campus de Shippagan, Université de Moncton
- 19. Mme Gayle MacDonald, vice-rectrice adjointe à la recherche, Saint Thomas University

- 20. Mme Priscille Massé, Professeure de nutrition, Université de Moncton
- 21. M. Stephen McClatchie, provost et vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Mount Allison University
- 22. M. Jeff Ollerhead, doyen des sciences, Mount Allison University
- 23. M. Sylvain Poirier, Directeur, Direction du développement et de l'innovation du CCNB, Ministère de l'éducation postsecondaire, de la formation et du travail, Gouvernement du Nouveau-Brunswick
- 24. M. Sid-Ahmed Selouani, Professeur et Directeur Laboratoire LARIHS, Campus de Shippagan, Université de Moncton
- 25. M. Kevin Shiell, Project Coordinator of Bioenergy and Bioproducts Applied Research Laboratory, Centre of Excellence in Agricultural and Biotechnolgical Sciences (CESAB), CCNB, Edmundston
- 26. M. Marc-André Villard, Titulaire, Chaire de recherche du Canada en conservation des paysages, Université de Moncton

### **ANNEXE E**

### Recommandations du rapport

### Recommandation 1:

« Que l'Université de Moncton reconnaisse la nécessité de renforcer les secteurs d'études supérieures et de recherche afin d'affirmer son rôle responsabilités dans ces deux secteurs essentiels pour francophone. Cette reconnaissance est la prémisse d'une pleine participation à l'initiative gouvernementale qui vise à appuyer le développement de la recherche dans la province »

### Recommandation 2:

« Que l'unité académique de réseau envisagée pour les études supérieures soit une Faculté de l'Université de Moncton appelée la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche (FRESR). Une telle Faculté, relevant de l'Université de Moncton, avec de fortes capacités d'intervention et de réseautage, répond bien aux exigences relatives à l'École d'études supérieures francophone du Nouveau-Brunswick telles que définies dans le mandat de cette étude »

### Recommandation 3:

« Que la doyenne ou le doyen de la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche cumule aussi le poste de vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche et que ce poste de vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche relève du rectorat»

### Recommandation 4:

« Que la doyenne ou le doyen de la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche soit assisté par une vice-doyenne ou un vice-doyen responsable des relations inter-campus et interinstitutionnelles »

### Recommandation 5:

« Que les doyennes ou les doyens des études des campus de Shippagan et d'Edmundston soient aussi nommés comme responsables des études supérieures et de la recherche à ces campus et, à ce titre, fassent partie du Conseil de la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche »

### Recommandation 6:

« Afin de rendre possible la collaboration à distance, que la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche travaille de concert avec le service des technologies de communication et d'autres parties concernées pour mettre en branle une utilisation répandue des technologies de communication, en particulier la vidéoconférence, dans la prestation des cours, la tenue des séminaires, les réunions de travail et la soutenance de thèse »

### Recommandation 7:

« Que l'actuelle politique d'affectation aux études supérieures soit révisée pour des améliorations et clarifications possibles, en particulier en rapport avec les modalités d'application et de suivi, et qu'elle soit appliquée rigoureus ement dans les années à venir. Cette politique peut également servir dans une entente possible avec d'autres établissements de formation et de recherche du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs par rapport à la reconnaissance mutuelle des habiletés pour la direction des thèses aux cycles supérieurs, facilitant la mobilité professorale et la collaboration inter-institutionnelle »

### Recommandation 8:

« Que la composition des Comités d'études supérieures (CES) soit révisée pour inclure, lorsque cela est possible, des membres du corps professoral provenant des trois campus habiletés à enseigner et diriger des thèses dans les programmes concernés. Le fonctionnement du CES doit être aussi transparent et inclusif que possible, et tous les dossiers des candidates et candidats aux études supérieures doivent être accessibles en ligne à tout membre du CES ainsi qu'à toute directrice ou tout directeur de thèse potentiel »

### Recommandation 9:

« Que les demandes d'admission aux études supérieures soient entièrement faites à l'Internet »

### Recommandation 10:

« Que la procédure de traitement des demandes d'admission soit centrée sur le travail du Comité des études supérieures et celui de la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche. Le bureau du registraire s'occupe de la réception et de la transmission des dossiers étudiants »

### Recommandation 11:

« Dans le cas des programmes avec thèse, que le choix de la directrice ou du directeur de thèse soit faite en premier lieu en considération des préférences exprimées par les candidates ou candidats aux études supérieures lors de leur demande d'admission et la disponibilité de la ou du directeur visé. L'autre considération pouvant influencer ce choix est la capacité de la directrice ou du directeur potentiel ainsi que du campus en cause d'offrir une aide financière compétitive à la candidate ou au candidat étudiant, lorsque celle-ci ou celui-ci n'est pas récipiendaire d'une bourse majeure d'un organisme extérieur (e.g., CRSNG, CRSH...) »

### Recommandation 12:

« Dans le cas des programmes avec thèse, que le financement de la CESPM et les droits d'inscription de l'étudiante ou de l'étudiant aux cycles supérieurs ayant une directrice ou un directeur de thèse à un campus donné reviennent à ce campus. Dans une telle optique, les crédits d'enseignement aux cycles supérieurs et de supervision de thèse sont la responsabilité de chaque campus »

### Recommandation 13:

« Qu'un fonds de fonctionnement réseau soit mis en place pour appuyer les nouvelles initiatives de travail de collaboration en enseignement aux cycles supérieurs et en recherche entre les campus de l'Université de Moncton d'une part, et entre l'Université de Moncton et ses partenaires potentiels au Nouveau-Brunswick, d'autre part »

### Recommandation 14:

« Que la FRERS révise ses pages Internet dans les meilleurs délais, les rendant aussi conviviales que possible pour les étudiantes et étudiants potentiels et mettant en valeur les contributions en recherche et en création de ses chercheures et chercheurs. En particulier, on devrait développer un portail unique donnant accès à une banque de données sur les sujets de recherche ainsi que les professeures et professeurs habiletés à diriger des thèses des trois campus. Il est de mise d'inclure dans cette liste tous les professeures et professeurs associés provenant d'autres établissements de recherche »

### Recommandation 15:

« Que le Conseil de la FRESR, au cours d'une année académique, tienne au moins une réunion au campus de Shippagan ou au campus d'Edmundston, complémentée par une visite des installations d'enseignement et de recherche du campus concerné»

### Recommandation 16:

« Que l'Université de Moncton procède tout de suite à une analyse approfondie de sa capacité d'accueil et de sa programmation complète aux cycles supérieurs afin de déterminer les stratégies de développement les plus appropriées et optimales pour l'institution »

### Recommandation 17:

« Que les stratégies de développement des études supérieures tiennent compte: a) des standards élevés qui doivent être respectés, b) des axes de développement et des créneaux de recherche déjà établis en recherche et en formation, c) des ressources existantes et à venir, incluant les infrastructures et les espaces physiques, d) des partenariats stratégiques actuels et en préparation, et e) des besoins en formation de la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick dans le contexte d'une société du savoir du 21e siècle »

### Recommandation 18:

« Que l'Université de Moncton développe de nouveaux programmes interdisciplinaires de maîtrise et de doctorat se basant sur des compétences et des ressources interdépartementales, inter-facultaires et inter-campus»

### Recommandation 19:

« En reconnaissant le caractère spécifique de l'Université de Moncton, l'existence des expertises requises aux trois campus et les acquis en ressources jusqu'ici réalisés, que l'Université de Moncton développe dans les meilleurs délais une maîtrise interdisciplinaire en études acadiennes »

### Recommandation 20:

« Que l'Université développe, dans les meilleurs délais, un nouveau programme de doctorat ès sciences appliquées et un de doctorat ès sciences de type générique. De tels programmes se baseront principalement sur la recherche et auront une structure de fonctionnement souple afin de permettre la contribution des compétences inter-départementales, inter-facultaires et inter-campus ainsi que la définition des spécialisations disciplinaires ou interdisciplinaires rattachées à ces programmes »

### Recommandation 21:

« Que l'Université de Moncton révise sa politique d'embauche et de ressources humaines afin de l'arrimer à sa stratégie de croissance des études supérieures dans les axes et les créneaux de développement établis »

### Recommandation 22:

« Que le Bureau de soutien à l'innovation soit composé d'un poste de directrice ou directeur à plein temps et de trois agentes ou agents d'innovation pouvant apporter une assistance efficace tant dans les domaines des sciences humaines et sociales que dans ceux des sciences et de l'ingénierie»

### **Recommendation 23:**

« Que le Bureau de soutien à l'Innovation se donne un mandat clair et explicite d'aide à la recherche de financement, de mise sur pied des collaborations de recherche, de montage de partenariats et de consortium de recherche avec les secteurs public et privé, de négociation de conditions de projets et d'entente de collaboration, d'information sur les applications industrielles des travaux de recherche, de valorisation de l'innovation sociale, et de la promotion de l'offre d'exploitation des brevets de l'Université »

### Recommandation 24:

« Que le Vice-rectorat à la recherche dispose d'un budget interne d'aide à la recherche d'au moins 500 000\$ par année. Ce fonds servira principalement à appuyer les projets d'établissement de nouveaux chercheures et chercheurs, les projets prometteurs pouvant être ultérieurement financés par les grands conseils ou d'autres organismes de subvention, la formation des équipes émergentes et les mises de fonds de contrepartie parfois exigées dans des programmes externes de financement, en particulier ceux impliquant des partenariats multiples »

### Recommandation 25:

« Qu'un Conseil consultatif de la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche soit créé pour conseiller la Faculté sur toutes questions reliées aux études supérieures et à la recherche. Ce Conseil aura des représentations de la part des partenaires de l'Université de Moncton en la matière (institutions de recherche, collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, industries, organisations sociales, gouvernement, École d'études supérieures anglophone) »

### Recommandation 26:

« Que la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche de l'Université de Moncton entame dans les meilleurs délais des discussions avec les universités, les collèges communautaires ainsi que d'autres institutions du Nouveau-Brunswick pour identifier les domaines et les modes de collaboration les plus prometteurs et implanter dès que possible des projets pilote de coopération »

### Recommandation 27:

« Que, dans les démarches d'établissement des collaborations avec les établissements du Nouveau-Brunswick, une attention particulière soit portée à la question de l'affectation aux études supérieures pouvant permettre l'adoption d'une politique commune facilitant la mobilité professorale et étudiante à travers la linguistiques et culturelles »

### Recommandation 28:

« Que la Faculté-réseau des études supérieures et de la recherche révise en profondeur ses collaborations avec le Québec et les autres provinces canadiennes ainsi que les autres pays, afin de commencer une nouvelle approche mettant à profit les collaborations interinstitutions à ce niveau »

### Recommandation 29:

« Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick investisse, durant une période initiale de 4 ans avant une révision à la hausse, dans une augmentation annuelle de 60 inscriptions aux cycles supérieurs à l'Université de Moncton, dont 50 à la maîtrise et 10 au doctorat, avec un programme de bourses d'études supérieures atteignant un niveau récurrent de 2,3 millions de dollars par année »

### Recommandation 30:

« Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick investisse dans un programme de financement de bourses d'assistanat d'enseignement pour l'Université de Moncton à un niveau annuel de 180 000\$ »

### Recommandation 31:

« Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie le développement des études supérieures avec un programme de financement pour la collaboration institutionnelle, notamment pour l'élaboration des programmes co-offerts par les institutions partenaires, l'enseignement et la direction de thèse inter-campus, la mobilité étudiante et l'utilisation des installations de recherche hors campus »

### Recommandation 32:

« Que les besoins en enseignement et en d'autres activités d'études supérieures à distance soient bien évalués par les universités et les instances gouvernementales du Nouveau-Brunswick et que des investissements soient faits pour rendre les infrastructures de communications aussi adéquates que possibles »

### Recommandation 33:

« Que les besoins en ressources de bibliothèque et en espaces de travail pour les étudiantes et étudiants de cycles supérieurs soient bien évalués par les universités et les instances gouvernementales du Nouveau-Brunswick, et que des investissements soient faits pour faciliter l'augmentation visée des études supérieures »

### **Recommandation 34:**

« Afin d'épauler les universités néo-brunswickoises dans leurs efforts de recrutement étudiant, que le gouvernement du Nouveau-Brunswick publicise largement, au niveau national aussi bien qu'international, son plan d'investissement dans l'essor des études de cycles supérieurs au Nouveau-Brunswick, soulignant aussi les divers avantages offerts par la province et ses institutions »

### Recommandation 35:

« Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick crée un fonds unique pour le soutien de la recherche avec trois volets de financement, soient les arts et les sciences humaines, les sciences et l'ingénierie, et la santé »

### **Recommandation 36:**

« Qu'un plan d'investissement progressif soit mis en place pour permettre au Nouveau-Brunswick d'atteindre dans trois ans un niveau d'au moins 20 millions de dollars par année pour le fonds provincial d'appui à la recherche » COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE : NOMINATIONS

Préparé par le Secrétariat général

Mai 2011

### BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE: Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 38 Statuts et règlements.

Voir à l'application des politiques du Sénat; MANDAT:

Disposer de la besogne routinière qui lui échoit entre les réunions du Sénat;

Animer le travail des comités permanents et spéciaux du Sénat; Établir l'ordre du jour des réunions du Sénat; Accomplir toute autre tâche que lui délègue le Sénat.

NOMBRE: 7 membres.

QUORUM: 4 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans; étudiant ou étudiante : 2 an.

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
<b>binot</b> , Jean-Marie	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2009 08 - 2012 08
Boucher, Nell	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	D'office
Castonguay, Lynne, secrétaire	Secrétaire générale	D'office
Fontaine, Yvon, président	Recteur et vice-chancelier	D'office
Gultard, Justin	Etudiant, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2011 05 - 2012 04
McKee-Aliain, Isabelle	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2010 08 - 2013 08
kyan, Marie-Noeile	Professeure, membre du Sénat, nommée par le Sénat	2009 08 - 2012 08

### COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Comité permanent relevant à la fois du Conseil des gouverneurs et du Sénat. Cf. Article 21 Statuts et règlements. NATURE:

Préparer et recommander au Conseil et au Sénat une politique générale de développement de l'Université. MANDAT:

Plus spécifiquement:

Recommander les priorités à retenir dans un plan de développement à long terme de l'Université en conciliant les besoins exprimés avec les ressources;

recommander les étapes et les échéances de la mise en oeuvre de ces priorités;

assurer la cohésion et la complémentarité dans l'action des deux instances;

étudier les propositions du Comité des programmes et faire à leur sujet des recommandations au Sénat et au Conseil;

• étudier toute question relative au développement de l'Université que lui soumettent le Sénat et le Conseil,

fait rapport de ses activités au Sénat et au Conseil et dépose auprès d'eux un rapport annuel sur les perspectives de développement de l'Université et tout rapport périodique ou intérimaire qu'il juge opportun.

NOMBRE: 8 membres.

QUORUM: 5 membres

DURÉE DU MANDAT : 3 ans; étudiant ou étudiante : 1 an.

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Dako, Étienne Fontaine, Yvon	Membre du Sénat, nommé par le Sénat Président du Sénat	2009 11 - 2012 11
Madden, Vaughne. Marquis, Pierre-Henri Paulin, Roseline Richard, André G. Robichaud, Edgar, <u>président</u> Robichaud, Ivan Invités et invitées (voix consultative)	Membre du Conseil des gouverneurs, nommée par le CEX Étudiant, membre du Sénat, nommé par le Sénat Membre du Conseil des gouverneurs, nommée par le CEX Président du CGV Membre du Sénat, nommé par le Sénat Membre du Conseil des gouverneurs, nommé par le CEX	2010 11 - 2013 11 2010 11 - 2013 11 2011 05 - 2012 04 2009 09 - 2012 09 D'office 2008 08 - 2011 08 2011 02 - 2014 02
Boucher, Neil	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche Secrétaire générale Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	D'office D'office

### COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE: Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 43 Statuts et règlements.

Examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études. MANDAT:

Examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante.

En cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

REMARQUES : Les décisions du Comité sont finales.

NOMBRE: 7 membres.

4 membres, dont le président ou la présidente, un étudiant ou une étudiante, un professeur ou une professeure et un doyen ou une doyenne. QUORUM:

DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable une fois, à l'exception de la vice-rectrice adjointe ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement.

- The form which is and relieved and role, a reversion of a victoration of all victorations along a renseignement.	teur aujoint a renseignement.
<u>COMPOSITION</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
<b>Landry Martin</b> , Colette, <u>présidente</u> Personne choisie à l'extérieur de l'Université Suppléants : Teréz Rétfalvi (2009 11- 2011 11) Thomas LeBlanc (2009 11 - 2011 11)	2009 11 - 2011 11
Babineau, Dominique Étudiante membre du Sénat, nommée par le Sénat Suppléants : Martin-Michel Bezeau (2011 05 - 2012 04)	2011 05 - 2012 04
Justin Guitard (2011 05 - 2012 04)  Hervet, Éric	2009 08 - 2011 08
Lakhal, Salem	2009 08 - 2011 08 2010 08 - 2012 08
Marquis, Pierre-Henri       Étudiant membre du Sénat, nommé par le Sénat         Ouellette, Jean-Guy       Vice-recteur adjoint à l'enseignement	2011 05 - 2012 04 D'office
Cormier, Valmond, secrétaire Responsable du service des dossiers	D'office
Boulay, Roger, invité au besoin Directeur des Services aux étudiants Castonguay, Lynne, invitée au besoin Secrétaire générale Robichaud, Pascal, invité au besoin Registraire	D'office D'office

### COMITÉ D'ATTESTATION D'ÉTUDES

NATURE: Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 41 Statuts et règlements.

Examiner et sanctionner , au nom du Sénat, les dossiers universitaires des candidats et des candidates admissibles à un diplôme. MANDAT:

En cas de conflit sur la question de l'admissibilité à un diplôme, le Comité statue sur tout grief présenté par un étudiant ou une étudiante.

NOMBRE: 7 membres.

QUORUM: 3 membres, dont au moins un d'office.

DURÉE DU MANDAT : Professeur ou professeure : 3 ans; étudiant ou étudiante: 1 an.

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Adégbidi, HectorSuppléante : Marie-Andrée Pelland (2009 08	Professeur, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 08 - 2013 08
Bezeau, Martin-Michel	<u> </u>	2011 05 - 2012 04
Castonaliav I vnne présidente	(ou sa déléguée ou son délégué) Sontétaire générale	D'office
Cormier, Valmond, secrétaire	Secretaire generale Responsable, gestion des dossiers du Campus de Moncton	D'office D'office
Marquis, Pierre-Henri	Étudiant, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2011 05 - 2012 04
Suppléants: Justin Guitard (2011 05 - 2012 04)  Dominique Babineau (2011 05 - 2012 04)	2 04) 5 - 2012 04)	
Tivendell, John	Professeur, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 08 - 2013 08
Invités (voix consultative)		
	Responsable du registrariat de la constituante concernée	D'office

responsable du registrariat de la constituante concernee Doyenne, doyen, directrice, directeur ou doyen des études

# COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

NATURE: Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 44 Statuts et règlements.

Évaluer les candidatures soumises; MANDAT:

Procéder aux consultations qu'il juge nécessaires;

Retenir les candidatures jugées excellentes en évitant tout déséquilibre,

Composer la liste des candidatures retenues dont le nombre total de doctorats honorifiques ne dépasse habituellement pas cinq par année et dont le nombre de titres de professeurs, de professeures ou de bibliothécaires émérites ne dépasse pas cinq par année pour les trois constituantes; suggérer les titres des grades à décerner;

Faire rapport au Sénat à sa réunion de novembre en proposant des candidatures aptes à s'acquitter des responsabilités qui leur ncombent.

REMARQUE: Les discussions du Comité ont lieu à huis clos et la discrétion absolue est de rigueur.

NOMBRE: 8 membres.

QUORUM: 4 membres.

DURÉE DU MANDAT : 5 ans.

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Castonguay, Lynne, secrétaireChiasson, Paul A.	Secrétaire générale Membre du Sénat, nommé par le Sénat	D'office 2010 08 - 2015 08
Dumas Sluyter, Liette Fontaine, Yvon. président	Membre du Conseil, nommée par le Sénat Recteur et vice-chanceller	2007 03 - 2012 03
Guitard, Justin	Étudiant, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2011 05 - 2012 03
Marquis, France	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2010 08 - 2015 08
McKee-Allain, Isabelle	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2008 08 - 2013 08
Selouani, Sid-Ahmed	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 08 - 2015 08

### Le Sénat :

- nomme les membres du Comité de sélection;
  - reçoit le rapport du Comité;
- discute, s'il y a lieu, le contenu du rapport (les candidatures, le titre du grade);
- accepte au vote secret et aux deux tiers des membres présents chaque candidature recommandée par le Comité et le résultat du vote n'est pas noté au procès-verbal; 000 a
  - se réserve le droit de révoquer un grade, pour des raisons sérieuses, durant la période allant de l'approbation d'une candidature (novembre) à la délivrance du grade (mai). ত

# COMITÉ DES PROGRAMMES DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE: Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 40 Statuts et règlements.

MANDAT:

ou la présidente du Comité des programmes de cycles supérieurs dans le cas des programmes de cycles supérieurs sont invités changements majeurs suggérés aux programmes existants. Le Comité, en tenant compte des recommandations des instances devant être classifiés comme programmes pluridisciplinaires. Les responsables d'une proposition ou d'un projet ou le président épondent aux exigences imposées par le Sénat académique. Le Comité recommande au Sénat académique les programmes devant se prononcer sur le sujet, s'assure que les programmes contribuent à la réalisation des objectifs de l'Université et Le Comité des programmes du Sénat académique étudie toutes les propositions de nouveaux programmes ainsi que les lorsque le Comité étudie leur proposition.

aux changements de l'appellation d'un programme ou d'un diplôme, aux changements de règlements portant spécifiquement sur trait à l'introduction d'un nouveau programme, à l'abolition d'un programme existant, aux changements majeurs de programmes, À la suite de ses études, le Comité des programmes du Sénat académique soumet des recommandations au Sénat en ce qui a un programme (entre autres, aux conditions d'admission et conditions de promotion), et aux changements à la politique portant sur la création et l'abolition de cours.

relevant de l'Éducation permanente, e) la suspension des admissions à un programme pour une période ne dépassant pas deux cours et les changements au profil d'un programme, d) la création et l'abolition des programmes courts (de neuf à douze crédits) programmes et de cours, b) les changements de préalables et de concomitants à un cours, c) la création de cours, l'abolition de Le Comité des programmes du Sénat académique a l'autorité finale en ce qui concerne a) la procédure de présentation de ans. La décision du Comité des programmes du Sénat académique dans ces cas est sans appel.

En ce qui concerne les procédures de publication du Répertoire de l'Université, le Comité des programmes du Sénat académique a la fonction de conseiller le Secrétariat général.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité des programmes du Sénat académique peut, au besoin, recommander des amendements aux règles de composition des programmes de l'Université.

Le Comité des programmes du Sénat académique donne au Sénat son avis sur tout changement aux règlements universitaires

NOMBRE: 10 membres.

QUORUM: 6 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans; étudiant ou étudiante : 1 an.

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Boucher, Neil, <u>président</u> Babineau, Dominique Bezeau, Martin-Michel	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche Étudiant membre du Sénat, nommé par le Sénat Étudiant de deuxième ou troisième année de baccalauréat,	D'office 2011 05 - 2012 04
	membre du Sénat, nommé par le Sénat	2011 11 - 2012 04

# COMITÉ DES PROGRAMMES DU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

COMPOSITION (suite)	QUALITÉ	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
Couturier, Jacques Paul Hervet, Éric LeBlanc, Gaston Maltais, Patrick McKee-Allain, Isabelle Pelland, Marie-Andrée Robichaud, Edgar	Doyen des études (Edmundston) Membre du Sénat, nommé par le Sénat Membre du Sénat, nommé par le Sénat Membre du Sénat, nommé par le Sénat Membre du Sénat, nommée par le Sénat Membre du Sénat, nommée par le Sénat Membre du Sénat, nommée par le Sénat	D'office 2009 08 - 2012 08 2010 08 - 2013 08 2008 08 - 2011 08 2009 08 - 2012 08 2010 08 - 2013 08 D'office
Invité et invitée (voix consultative)		
Castonguay, Lynne, secrétaireRobichaud, Pascal	Secrétaire générale Registraire du CUM	D'office D'office